



Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Argol • Camaret-sur-mer • Crozon • Landévennec • Lanvéoc • Le Faou • Pont-de-Buis lès Quimerc'h • Roscanvel • Rosnoën • Telgruc-sur-mer

SOMMAIRE

01 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON AULNE MARITIME

Le territoire.....	06
Les instances 2020-2026	07
Le bureau communautaire	07
Les services communautaires	08
Les compétences.....	09

02 LA DIRECTION LE PÔLE RESSOURCES

Direction et Administration générale	13
Le management QSSEE.....	14
L'accueil.....	15
Les ressources humaines.....	15
Finances et budgets	19
Les marchés publics	22
La communication.....	22
Les systèmes d'information.....	24
La maintenance et l'entretien des bâtiments et des véhicules	25

03 LE PÔLE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le tourisme	27
L'économie.....	31
Urbanisme.....	36
Habitat	38
Les transports et la mobilité.....	40
Les projets structurants.....	42
Internet Très haut débit	42
Abattoir	43
Petites villes de demain (PVD).....	44

04 LE PÔLE ENVIRONNEMENT

Prévention et Gestion des Déchets	46
Eau	47
Assainissement.....	51
GEMAPI	52

Énergie.....	53
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).....	55
Gestion des espaces naturels	56
Natura 2000	56
Réserve naturelle	56
Espaces naturels et sentiers.....	57
Opération Grand Site (OGS).....	66
Randonnées	67
Frelons à pattes jaunes.....	68

05 LE PÔLE COHÉSION SOCIALE / ENFANCE-JEUNESSE ET LOISIRS

L'accès aux droits, l'emploi et l'insertion.....	70
Les autres actions sociales	73
Le contrat local de santé (CLS)	73
Le centre social Ulamir.....	74
L'aire d'accueil des gens du voyage	75
Le refuge SPA.....	75
La coopération intercommunale petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité.....	76
Le Relais petite Enfance (RPE)	78
Les activités scolaires	79
La piscine Nautil'Ys	80
La salle de spectacles L'Améthyste	81

06 L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Application du Droit des Sols (ADS)	84
Voirie et Réseaux Divers.....	85
Hygiène et Sécurité	85
Service SIG	86

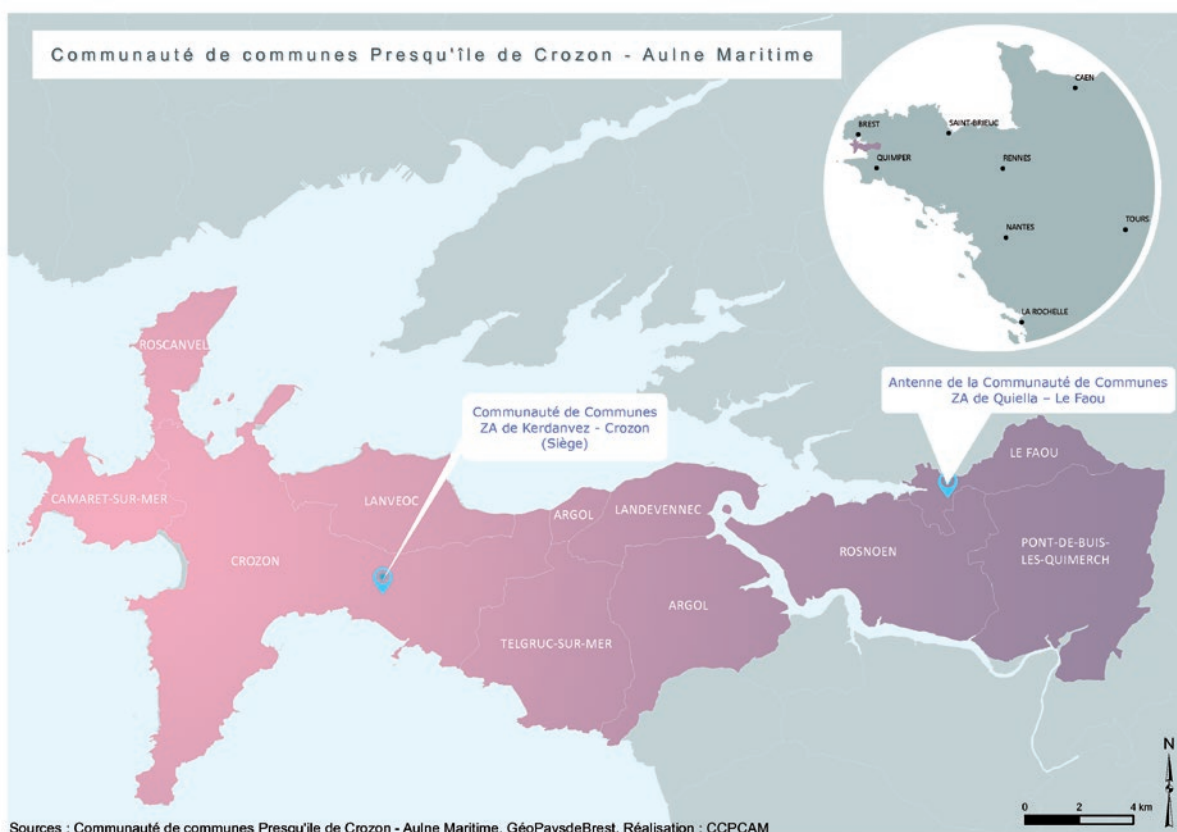
07 LES PARTENARIATS

01

**PRÉSENTATION
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PRESQU'ÎLE DE CROZON
AULNE MARITIME**



LE TERRITOIRE



Issue de la fusion de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et de la Communauté de communes de l'Aulne Maritime, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime est née le 1^{er} janvier 2017.

Elle réunit les communes d'Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Rosnoën, Roscanvel et Telgruc-sur-mer.

Le territoire compte 22 460 habitants sur 281 km², soit une densité de 80 hts/km². D'ouest en est, il offre une mosaïque de paysages extrêmement variés : côtes découpées, falaises, plages, criques, dunes, marais, forêts, estuaires, bocage, campagne vallonnée... La Communauté de communes est entièrement intégrée dans le Parc naturel régional d'Armorique et ses côtes ouest et sud sont incluses dans le Parc naturel marin d'Iroise.

L'économie repose principalement sur le tourisme, les établissements militaires à l'ouest, l'industrie et l'agriculture à l'est, mais aussi sur un tissu commercial et artisanal bien développé.

Historiquement tournée vers Brest, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime fait partie du pôle métropolitain du pays de Brest.

 **22 460**
habitants

10 communes 

 **137** km
de sentiers côtiers

+ 400 km
de sentiers balisés 

 **281** km²
superficie
du territoire

18 297,12 ha
d'espaces naturels
protégés 

LES INSTANCES 2020-2026



Les commissions, conseils d'exploitation, comités de pilotage, conférence des maires... étudient et proposent l'impulsion politique



Le bureau communautaire valide / décide



Le conseil communautaire délibère et vote



Les services communautaires mettent en œuvre les décisions

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ est composé de 35 délégués des communes membres.

ARGOL

Henri Le Pape, Jean-Michel Lezenven

CAMARET-SUR-MER

Joseph Le Mérour, Thierry Betrancourt, Michèle Calvez, Muriel Le Mérour

CROZON

Patrick Berthelot, Noël Blanchard, Yann Cusset, François-Xavier Deflou, Jean-Luc Guennegues, Fanchon Le Monze, Hervé Le Roux, Christiane Dreux, Monique Porcher, Gaëlle Vigouroux

LANDÉVENNEC

Roger Lars

LANVÉOC

Christine Lastennet, Christelle Gaouyer, Laurent Guillon

LE FAOU

Marc Pasqualini, Dorothée Gobbé, Ludovic Lassagne

PONT-DE-BUIS LÈS QUIMERC'H

Pascal Prigent, Laura Jambou, Luc Lebrun, Isabelle Maugeais, Henri Morvan

ROSCANVEL

Jean-Yves Gourvez, Philippe Deverre

ROSNOËN

Mickaël Kernéis, Martine Le Guirriec Morvan

TELGRUC-SUR-MER

Yves Le Moigne, Jean-Claude Kerspern, Mathilde Paillot Pouliquen

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président : Mickaël Kernéis
(Maire de Rosnoën) – Management, ressources, communication, santé

1^{re} Vice-Présidente : Christine Lastennet
(Maire de Lanvéoc) – Prévention et gestion des déchets

2^e Vice-Président : Patrick Berthelot
(Maire de Crozon) – Tourisme

3^e Vice-Président : Pascal Prigent
(Maire de Pont-de-Buis lès Quimerc'h) Développement économique et emploi

4^e Vice-Président : Joseph Le Mérour
(Maire de Camaret-sur-mer) Travaux, assainissement et aménagement numérique

5^e Vice-Président : Yves Le Moigne (élu de Telgruc-sur-mer)
Cohésion sociale, Enfance/Jeunesse, Culture et Loisirs

6^e Vice-Président : Ludovic Lassagne
(Maire du Faou) – Espaces naturels, biodiversité, climat et énergie

7^e Vice-Président : Henri Le Pape
(Maire d'Argol) – Eau potable

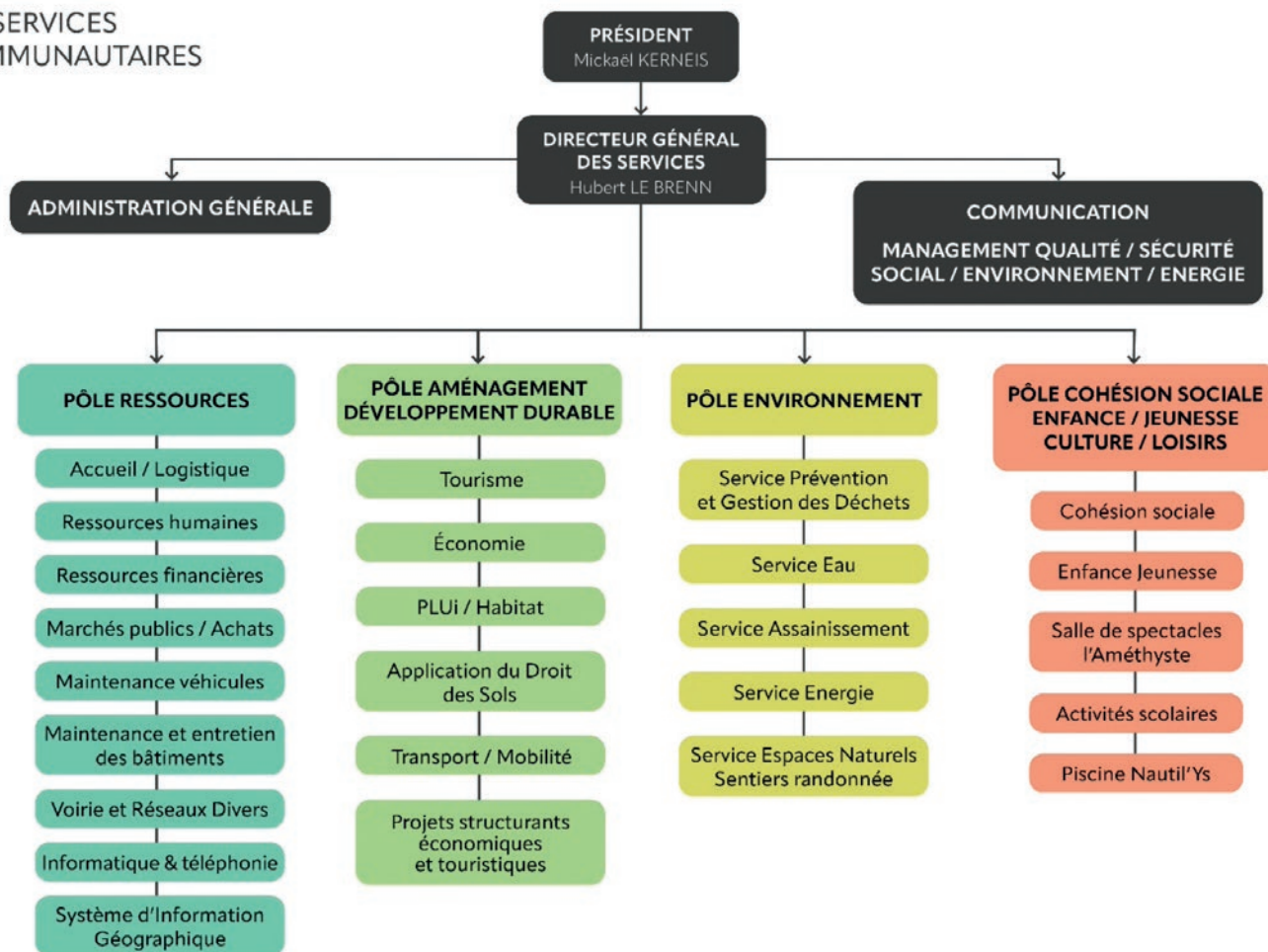
8^e Vice-Président : Jean-Yves Gourvez
(Maire de Roscanvel) – Stratégie financière, mobilités et mutualisation

9^e Vice-Président : Roger Lars
(Maire de Landévennec) – Urbanisme et habitat

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les services de la Communauté de communes comptent 126 agents au total, placés sous la responsabilité du Président et l'autorité du Directeur Général des Services.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES 2025



LES COMPÉTENCES

1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Chartes intercommunales de développement et d'aménagement de l'espace,
- Création, établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques « structurantes » pour le territoire communautaire et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du département en matière de communication électronique.

2 Développement économique

À ce titre, la Communauté de communes est compétente pour :

- La construction ou l'achat, en vue de location ou de vente, de bâtiments destinés à des entreprises (ou organismes) commerciales, industrielles, artisanales ou de services,
- L'aide à certains organismes en matière d'emploi et actions partenariales avec les structures travaillant pour le développement de l'emploi dans les communes de la Communauté de communes, notamment dans le cadre du Pays de Brest,
- Le centre de ressources, situé résidence du Cré à Crozon,
- La promotion, le marketing et la recherche de projets d'implantation ou de développement d'entreprises et d'activités économiques, l'accueil et assistance aux porteurs de projets sur le territoire,
- Les aides directes ou indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions légales applicables, et en particulier l'assistance au maintien des agriculteurs et des pêcheurs en favorisant les nouvelles installations,
- La création et l'exploitation d'un abattoir public à vocation départementale, que

l'EPCI le porte seul, dans le cadre d'une participation à un syndicat mixte, ou sous quelque autre forme juridique que ce soit,

- La construction, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques :
 - › Maison du tourisme, bvd. de Pralognan la Vanoise à Crozon, et le local dédié à l'office de tourisme, rue des Quatre vents à Camaret-sur-mer
 - › La création, le développement du réseau, la coordination de l'entretien, la promotion, la communication, le suivi et l'évaluation des sentiers de randonnée pédestre, vélo et équestre y compris les aires de détente, de pique-nique, et d'observation d'intérêt communautaire
 - › La gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage
- Création d'un office de tourisme communautaire chargé des missions d'accueil, d'animation, d'information et de promotion touristique :
 - › Élaboration en partenariat avec les organismes et structures existantes des actions de promotion, de valorisation et de développement touristique,
 - › Élaboration d'une politique de développement touristique intercommunale et mise en œuvre d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire,
 - › Participation au pays touristique du pays de Brest

3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

À ce titre, la Communauté de communes :

- est compétente pour la défense contre les inondations et contre la mer sur le territoire de la Communauté de communes situé dans le périmètre du bassin-versant de la baie de Douarnenez (item 5 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

A transféré :

- Les items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement à l'EPAB¹.
- Les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement à l'EPAGA².

4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6 Alimentation en eau potable

7 Assainissement collectif et non collectif des eaux usées

8 Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- **Espaces naturels**
 - › Gestion des espaces naturels définis comme étant d'intérêt communautaire et appartenant aux Communes, à la Communauté de communes, au Conservatoire du littoral et aux espaces naturels sensibles (ENS) du Département du Finistère.
 - › Élaboration et révision du document d'objectifs « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon) et mise en œuvre des actions prévues par ce document (animation),
 - › Acquisitions foncières ou acceptation de dons de parcelles concernées par des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et/ou des objets géologiques remarquables situés sur le site « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon) ou les sites de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon,
 - › Acquisitions foncières ou acceptation de dons de parcelles reconnues comme abritant des milieux naturels intéressants à préserver et situées en dehors des zones de préemption du Conservatoire du Littoral et du Département du Finistère, des périmètres Natura 2000 et de la Réserve naturelle régionale, sous réserve que la commune concernée ne soit pas intéressée par leur acquisition,
 - › Gestion de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon, labellisée Espace

remarquable de Bretagne, en partenariat avec la Maison des Minéraux (gestion des terrains publics et privé inclus dans le périmètre de la réserve).

• Gestion de la ressource en eau

- › Participation à la gestion des eaux au niveau des bassins-versants de l'Aulne et de la baie de Douarnenez, notamment par l'adhésion à l'EPAGA² et à l'EPAB¹.

9 Politique du logement et du cadre de vie

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- La politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'étude et la coordination de la politique de logement social sur le territoire, notamment par l'élaboration du programme local de l'habitat,
- La détermination d'une programmation pluriannuelle d'opérations de logement social confiées aux organismes HLM.,
- La participation à la garantie d'emprunts de nouvelles opérations de logement social confiées aux organismes HLM dans le cadre de la programmation pluriannuelle,
- Les actions d'amélioration du parc locatif privé en soutenant les opérations de réhabilitation du patrimoine bâti dans le cadre d'une opération concertée d'amélioration de l'habitat.

¹. EPAB : Établissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez

². EPAGA : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du Bassin-Versant de l'Aulne

10 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Centre culturel Améthyste à Crozon,
- Fort de Landaoudec à Crozon,
- Musée des vieux métiers à Argol,
- Piscine Nautil'Ys à Crozon,
- La définition et la mise en place de la route des forts y compris les acquisitions foncières.

11 Action sociale d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'aménagement (investissement) et la gestion de la petite crèche, résidence du Cré à Crozon,
- La participation financière à la coordination et à l'animation en milieu rural sur le territoire,
- La participation financière au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC),
- La mise à disposition d'un local à usage de fourrière à un organisme habilité et participation financière au fonctionnement,
- La participation financière à la construction de micro-crèches intercommunales,
- Les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance : création et animation d'un CISP, mise en œuvre des actions résultant du travail des instances du CISP,
- La gestion des BAFA.

12 Maison de services au public

13 Actions à caractère scolaire

- Participation financière en faveur des élèves relevant des réseaux CLIS et RASED,
- Participation au financement de la voile scolaire sur le territoire communautaire pour les écoles primaires (CM1, CM2) et de la piscine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et primaires (CP, CE1, CE2) et des collèges (classes de 6^e) du territoire ainsi que le transport concernant ces deux activités,
- Participation financière aux activités nautiques du mercredi dans le cadre de l'UNSS et l'UGSEL,
- Participation financière au fonctionnement du navire « Belle Étoile » en contrepartie d'une mise à disposition du bateau aux écoles du territoire,
- Participation financière à l'éveil musical en milieu scolaire et extra-scolaire pour les élèves scolarisés dans les écoles du territoire.

14 Soutien à deux manifestations ou spectacles culturels d'intérêt communautaire

- Le festival du bout du monde
- Le grand Prix de l'École Navale

15 Construction, aménagement et gestion des équipements suivants :

- Villages des « Gîtes Ar Menez » à Argol
- La Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) de Térénez et l'ancien site militaire de Térénez à Rosnoën,
- L'espace nautique de Lanvéoc

16 Mobilités

La Communauté de communes est « Autorité organisatrice de la mobilité » conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports pour, notamment, la gestion du service de transports scolaires, les éventuels transports à la demande d'intérêt communautaire et la participation financière pour les rabattements de la liaison de transport collectif « Camaret / Brest », en lien avec la politique régionale.

17 Prestations de services aux communes

- Coordination de la politique « enfance-jeunesse » sur le territoire communautaire en accompagnant les communes dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) et la mise en place d'un relais assistantes maternelles (RAM),
- Mise en place des règles d'hygiène et de sécurité des agents des communes,
- Constitution des dossiers d'appels d'offres,
- Suivi de la qualité des eaux de baignade,
- Mise en place d'un système d'informations géographiques,
- Missions d'accompagnement à la conception et à la réalisation de travaux,
- Instruction, en matière d'urbanisme, des différentes demandes relatives au droit des sols,
- Administration électronique,
- Exploitation-maintenance d'installations productrices d'énergies renouvelables (chaufferie bois...),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage à la réalisation d'études, aux travaux d'infrastructures et à la gestion des services d'assainissement communaux.

02

LA DIRECTION

LE PÔLE RESSOURCES



DIRECTION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Direction Générale : un management durable Qualité/Sécurité/Social/Environnement/Énergie (QSSEE)

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes s'efforce d'agir au quotidien dans un esprit de management et de développement durable, en alliant l'économie, le social et l'environnement.

Les services communautaires sont engagés dans une démarche d'amélioration continue basée sur les normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) et ISO 50001 (Énergie).

Les enjeux majeurs de la politique QSSEE de la Communauté de communes sont les suivants :

- Développer le bien-vivre ensemble et les services proposés sur le territoire,
- Protéger l'environnement et la biodiversité,
- Être une collectivité exemplaire et performante.

Afin de répondre à ces enjeux et aux attentes des parties intéressées (usagers, élus, agents), des objectifs de service et des plans d'actions sont définis chaque année. L'atteinte des objectifs est évaluée grâce à des indicateurs. L'animation de cette démarche est assurée par le service QSSEE.

L'administration générale

Le service Administration Générale assure la gestion administrative de la Communauté de communes, le secrétariat de la Direction Générale et le suivi des dossiers administratifs (projets structurants, demandes de subventions).

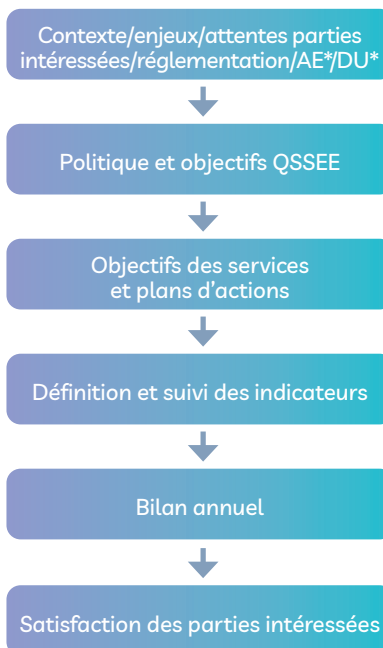
Le service assure également la préparation des réunions. Il centralise les informations données par la Direction Générale et les services opérationnels pour les présenter aux élus et notifie ensuite les décisions prises.

En 2025, il s'est tenu :

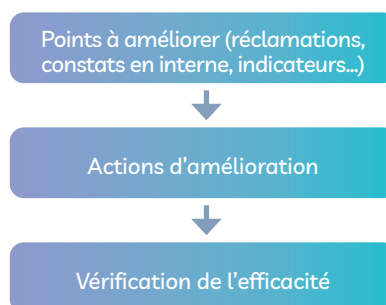
- 13 réunions du bureau communautaire pour 30 décisions votées,
- 3 conférences des Maires,
- 8 réunions du conseil communautaire pour 152 délibérations votées,
- 17 réunions de travail des élus communautaires.



Chaque année



Au quotidien



* Analyse Environnementale – Document Unique

LE MANAGEMENT QSSEE

Les objectifs QSSEE vers les usagers, élus, services communaux :

- Assurer la satisfaction des usagers lors de la réalisation des prestations, garantir l'écoute et la prise en compte de leurs besoins spécifiques et le traitement efficace de leurs demandes et réclamations,
- Trouver le juste équilibre entre la qualité du service et la maîtrise des coûts de gestion afin de limiter le coût payé par les usagers,
- Réduire les impacts environnementaux et des risques engendrés par les activités de la Communauté de communes,
- Développer le bien-vivre ensemble et contribuer à la vitalité du territoire en matière de mobilité, de logement, de culture, de loisirs et d'économie (y compris économie sociale et solidaire et économie circulaire),
- Agir pour limiter le changement climatique et anticiper ses effets, préserver la biodiversité ainsi que les qualités environnementales et paysagères du territoire.

Les objectifs QSSEE vers le personnel de la Communauté de communes :

- Développer le professionnalisme du personnel par la mise en place d'un mode de management participatif et adapter ses compétences afin de maintenir et accroître son efficacité et lui permettre d'évoluer tout au long de leur carrière,
- Assurer la sécurité du personnel lors de la réalisation de ses missions et lui assurer de bonnes conditions de travail au quotidien en l'impliquant dans la détection et le signalement des risques,
- Permettre au personnel de prendre en compte les impacts de ses activités sur

l'environnement, en particulier ceux liés à l'énergie, l'eau, l'air en le soutenant dans l'application des procédures environnementales et énergétiques.

Actions 2025

Les services communautaires ont été audités du 1^{er} au 4 décembre 2025 par deux auditrices intervenant pour le compte d'Afnor Certification.

L'audit 2025 était un audit initial après une suspension de 2 ans dans l'attente du recrutement d'un responsable animateur QSE.

Afnor a émis une décision favorable* concernant les certifications : ISO 9001:2015 (démarche qualité), ISO 14001:2015 (respect de l'environnement) et ISO 45001:2018 (sécurité au travail) pour les services gestion de la piscine, gestion des déchets ménagers et assimilés, tous les services support et direction.

Le service Piscine a également été certifiée pour la première fois ISO 50001:2018 (Énergie).

La prochaine enquête de satisfaction des usagers sera réalisée en juin 2026.

* La synthèse de l'audit 2025 est disponible sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Communauté de Communes / Services communautaires / Démarche qualité, sécurité, social, environnement, énergie.



L'ACCUEIL



L'accueil physique, téléphonique et par courriel est assuré au siège de Crozon et à l'antenne du Faou.

Horaires d'ouverture :

Siège de Crozon

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h

Antenne du Faou

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h

Fermé le mercredi

LES RESSOURCES HUMAINES

LES CHIFFRES CLÉS 2025

Au 31 décembre 2025, **126 agents** sont employés au sein de la collectivité (46 fonctionnaires, 61 contractuels sur emplois permanents (public et privé), 12 contractuels sur emplois non permanents et 7 apprentis).

Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires représentent **36,51 %** de l'effectif, les CDI de droit public et privé** **48,41 %** de l'effectif, les CDD de droit public et privé **9,52 %** et les apprentis **5,56 %**.

Les contractuels sur emploi permanent sont au nombre de **61** (CDI de droit public et privé) et de **7** (7 CDD de droit public).

La Communauté de communes a également employé **45** agents en CDD contractuels (de courte durée) pour assurer des remplacements et du renfort occasionnel ou saisonnier, **13** agents en CDD (public et privé) d'une durée de 12 mois ou plus et **7** apprentis.

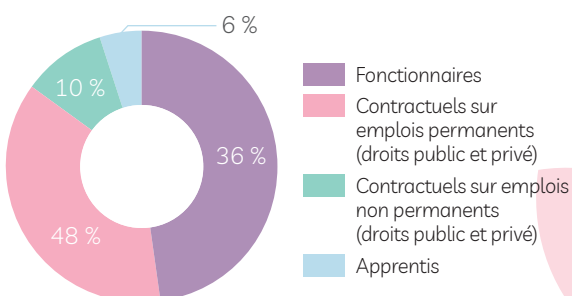
*** Les services Piscine, Eau, assainissement, Office de tourisme et Déchets sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), avec du personnel de droit privé.*

Les recrutements / départs 2025

- 23 arrivées (3 recrutements en CDD de droit public sur emploi permanent, 2 recrutements en CDD contrat de projet, 3 mutations, 12 recrutements en CDI de droit privé, 3 apprentis),
- 13 départs (1 départ à la retraite, 5 démissions, 1 licenciement au terme de la période d'essai, 1 mutation, 4 fins de contrat d'apprentissage, 2 détachements).

4 postes ont été créés : 2 pour l'assistance aux communes (Informatique et Voirie et Réseaux Divers), 1 conducteur de travaux Eau et Assainissement et 1 agent administratif SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

RÉPARTITION DES AGENTS



FORMATION PROFESSIONNELLE

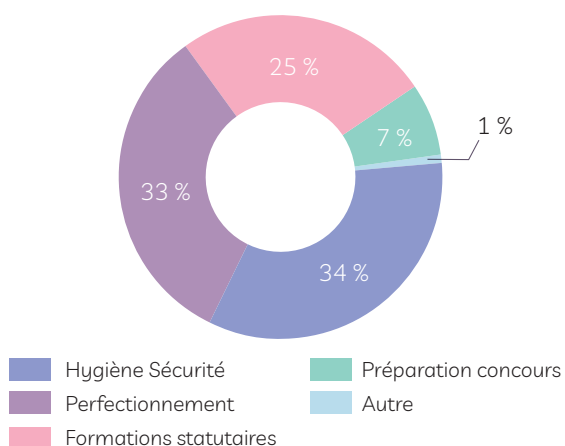
CHIFFRES 2025

3570 heures

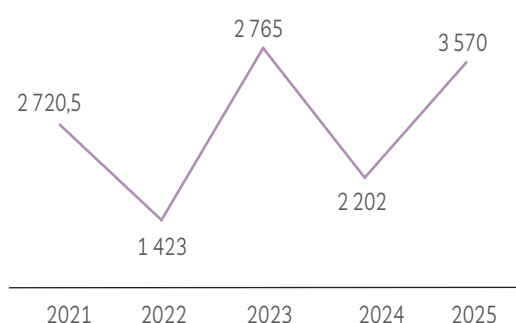
510 jours

111 agents formés

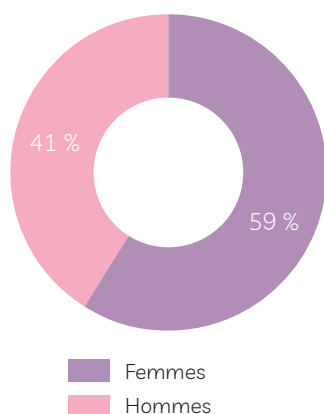
RÉPARTITION PAR TYPE DE FORMATION



ÉVOLUTION DU NB D'HEURES DE FORMATION



POURCENTAGE DES FORMATIONS PAR GENRE



DOMAINES DE FORMATION MÉTIER PAR PÔLE ET SERVICE

PÔLE AMÉNAGEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aide à l'emploi et à l'insertion

- › L'accompagnement des usagers par le chargé d'accueil d'un espace France Services - Socle commun et Socle métier

Économie et Tourisme

- › Accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap
- › Booster les ventes boutiques et animer la vitrine de votre Office de Tourisme
- › Inscrire sa boutique dans une démarche de développement durable
- › Les langues (allemand, italien, espagnol)

Ingénierie communale ADS et Habitat

- › L'évolution du métier d'instructeur ADS entre la règle et l'interprétation urbaine et paysagère
- › le point sur le ZAN - les bases et les dernières évolutions

Petites Villes de demain

- › L'adaptation de son positionnement de chef de projet tout au long du projet
- › Sites et sols pollués : restauration environnementale et reconversion du foncier

PÔLE DIRECTION

Communication

- › Communication numérique et les réseaux sociaux
- › Construire et optimiser sa communication sur LinkedIn en ligne
- › Mener un projet de création ou de refonte d'un site web éco-conçu

PÔLE ENFANCE-CULTURE-LOISIRS

Enfance et jeunesse

- › Secourisme et Prévention des Jeunes enfants (SPJE)

Culture

- › Gestion de la relation élus et fonctionnaires

Piscine

- › Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur
- › Formation sur la qualité des Eaux de piscine

PÔLE ENVIRONNEMENT

Assainissement

- › AIPR* CONCEPTEUR

Déchets

- › Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique
- › Guide composteur
- › La collecte des déchets en toute sécurité

Eau

- › La protection des captages d'eau potable
- › La conduite de réunions performantes

Espaces Naturels

- › Commissionnement Réserves Naturelles - espaces terrestres

PÔLE RESSOURCES

Ressources Financières

- › Le déploiement du logiciel des ressources financières Berger Levraut et auprès des équipes
- › Loi de Finances 2025 2026

Formation Hygiène et sécurité

171,5 jours de formation hygiène et sécurité suivis par **77** agents.

- › AIPR* CATEC
- › Engins de chantier Minipelle
- › Habilitations électriques et recyclages
- › Salarié sauveteur secouriste du travail (SST) et Maintien et actualisation des compétences (MAC SST)
- › Manipulation des extincteurs
- › Recyclage
- › Port de harnais et travail en hauteur

FORMATIONS STATUTAIRES 2025

61 jours de formation statutaire (intégration, préparation au concours) suivis par **7** agents.

FORMATIONS TRANSVERSES 2025

- Informatique
 - › Intelligence Artificielle
 - › Outlook
 - › Déploiement des formations Berger Levraut
- Management
 - › Formation Co-développement Managers
 - › Formation Managers de Proximité

LES WEBINAIRES ET WEBCONFÉRENCES SUIVIS EN 2025

En introduction ou en complément des formations, les webinaires sont aussi largement utilisés sur les thèmes de :

- › L'environnement
- › Les Ressources Humaines
- › Management informatique

Un taux de satisfaction global des agents sur les formations de 94 %.

* AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

LE CST (COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL)

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime ainsi que les communes de Telgruc-sur-mer, d'Argol et de Roscanvel disposent en commun de leur propre Comité Social Territorial. Composé à nombre égal de représentants d'élus et de représentants du personnel, le Comité est consulté pour :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services,
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus,
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines,
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la

promotion et à la valorisation des parcours professionnels,

- Les politiques d'égalité professionnelles et de lutte contre les discriminations, notamment le projet de plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents,
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale, ainsi que sur les aides à la protection sociale complémentaire,
- Les plans de formation prévus à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique,
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service,
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux.

Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

Le CST est une instance de concertation chargée du débat chaque année sur le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, l'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique (RSU), le bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail, le bilan annuel du plan de formation, la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et

d'accompagnement des parcours professionnels, etc.

Il est également prévu des réunions se rapportant uniquement aux questions d'hygiène et de sécurité relatives à :

- › La protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents,
- › L'amélioration des conditions de travail,
- › La veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières,
- › L'analyse de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves,
- › L'analyse des risques professionnels,
- › La prévention des risques,
- › La proposition d'actions de prévention du harcèlement, de toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Un procès-verbal est établi après chaque séance.

Ces comités sont constitués de représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale (4 titulaires + 4 suppléants) et de représentants du personnel élus par les agents (4 titulaires + 4 suppléants).

LES CHIFFRES 2025

En 2025, il y a eu 7 réunions « animation et gestion du CST » commun. 7 visites réalisées par les représentants du CST :

- Telgruc-sur-mer : office de tourisme, mairie et école primaire
- Roscanvel : cantine, école et garderie
- Le Faou : Antenne de la Communauté de communes

FINANCES ET BUDGETS

Actions 2025

- Changement de logiciel financier permettant la dématérialisation des

commandes, un meilleur suivi des marchés et une optimisation de la gestion financière de la collectivité.

Les comptes administratifs 2025 (hors résultats reportés)

	Recettes (€)		Dépenses (€)	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Administration Générale	13 617 426	6 073 466	12 255 336	7 756 155
Déchets	4 614 941	933 265	4 413 545	1 387 099
Eau	4 057 987	951 040	4 173 971	970 457
Piscine	353 488	8 481	389 732	2 997
Office de tourisme	924 394	11 625	1 152 794	20 316
Zones d'activités	6 667	41 071	56 865	24 217
Transport scolaire	22 778	32 514	13 853	34 300
Abattoir	104 527	6 955 512	75 742	7 230 192
Assainissement	4 513 777	5 310 222	3 298 904	2 797 482
Total général	28 215 538	20 317 197	25 830 745	20 223 217
	48 M€		46 M€	

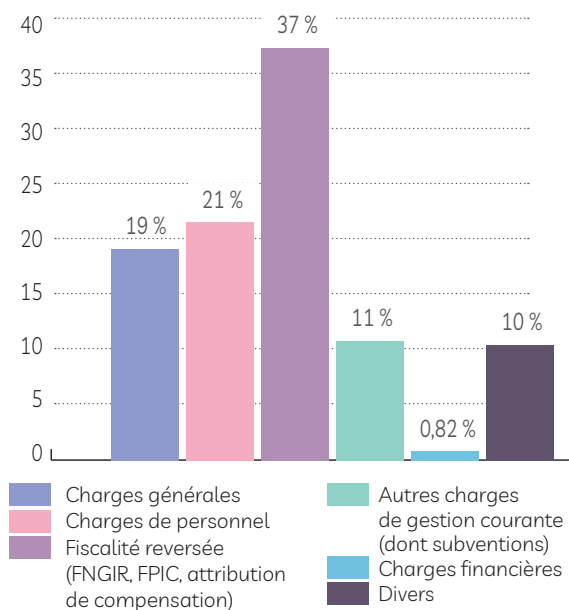
ZOOM SUR LE BUDGET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2025, les charges de fonctionnement baissent, notamment grâce à la maîtrise des dépenses énergétiques.

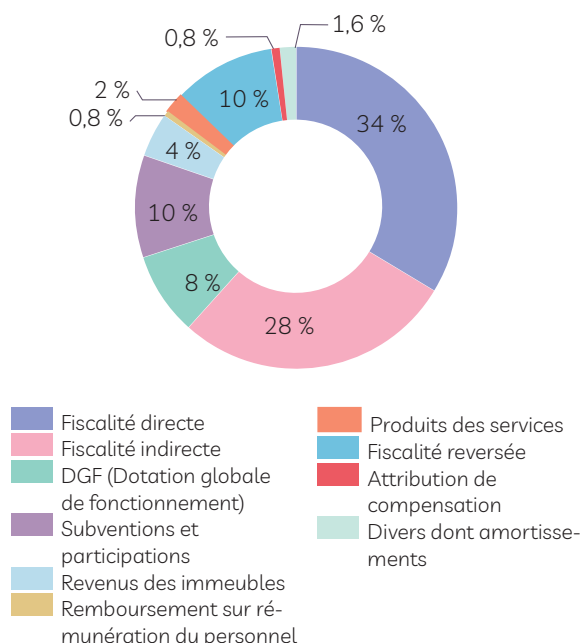
Le budget général a versé une subvention de 500 000 € au budget Assainissement.

Le budget Tourisme a versé 200 000 € de recettes de taxe de séjour au budget général pour financer l'entretien des sites touristiques.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



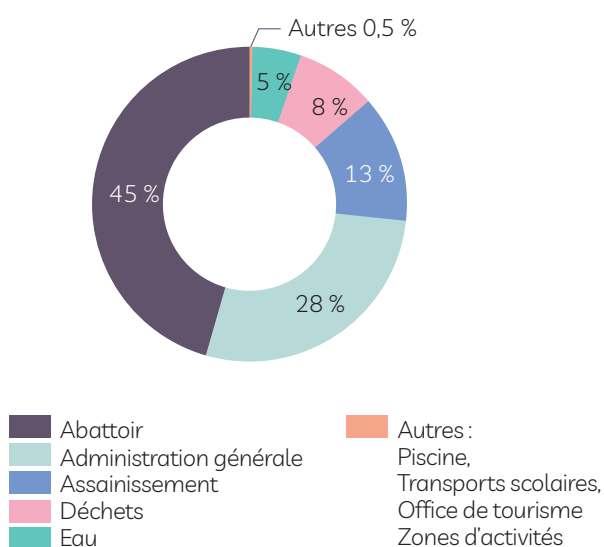
Les recettes s'avèrent plus dynamiques que par le passé grâce notamment à la fiscalité des entreprises, et à la taxe d'habitation résidences secondaires.

Une nouveauté en 2025 : la création par l'État de la taxe sur les véhicules et stationnements (+ 37 533 €.)

2025, une année d'investissement

Pour les 9 budgets, le programme d'investissement, qui regroupe toutes les opérations ayant un impact sur le patrimoine de la communauté, s'élève à 12,26 M €.

INVESTISSEMENTS PAR BUDGET (HORS DETTE ET AMORTISSEMENTS) 2025

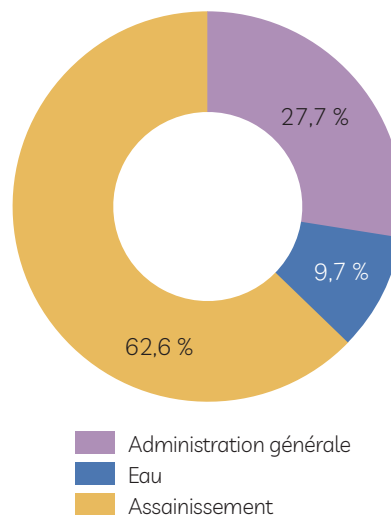


Les principaux investissements en 2025 :

-  **1,87 M€** Assainissement (entretien et renouvellement des réseaux et des STEU*)
-  **7,2 M€** Abattoir
-  **668 K€** Programme très haut débit
-  **1,17 K€** Déchets (achat de bennes à ordures ménagères et début de construction d'une ressourcerie)
-  **770 K€** Eau (entretien et renouvellement des réseaux)
-  **164 K€** Tourisme (entretien des forts...)
-  **1,3 K€** Rénovation et amélioration des bâtiments communautaires
-  **22,5 K€** Aménagement des zones d'activités
-  **213 K€** Aides à l'amélioration de l'habitat et aux commerces
-  **118 K€** Agencement des espaces naturels
-  **33 K€** Améthyste
-  **155 K€** Entretien de la piscine
-  **5,7 K€** Mobilité
-  **1,3 M€** Bâtiment technique pour l'eau et l'assainissement

La construction des budgets de la Communauté de communes a eu pour lignes directrices de maintenir une bonne santé financière avec un niveau d'épargne suffisant, un recours à l'emprunt maîtrisé afin de conserver nos capacités à investir pour préparer l'avenir du territoire, tout en agissant en faveur des transitions environnementales.

ENDETTEMENT PAR BUDGET



Montant total : 14,6M€

* STEU : Station d'épuration des eaux usées

Subventions 2025

Établissement	Objet	Montant 2025
RASED Châteaulin Élèves de Pont-de-Buis lès Quimerç'h et Rosnoën	Actions à caractère scolaire	790,65 €
ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) Crozon	Actions à caractère scolaire	1 350 €
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) Crozon	Actions à caractère scolaire	4 204 €
Initiative Pays de Brest	Emploi, actions à caractère social	4 488 €
Association de soutien au grand prix de l'École Navale	Subvention grand prix de l'École Navale	15 300 €
Brest Terres Océanes	Actions de développement touristique d'intérêt communautaire	54 300 €
Centre social Ulamir	Actions à caractère social Loyer pour leur local	65 050 € 25 100 €
Pôle Métropolitain du Pays de Brest	Coopération en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique	78 562 €
Kaniri Ar Mor	Actions à caractère scolaire	118 411 €

LES MARCHÉS PUBLICS

En 2025, le service Marchés Publics a assuré **73** consultations :

- **45** marchés bâtiments - travaux divers
- **22** marchés de services/prestations intellectuelles
- **6** marchés de fournitures

LA COMMUNICATION

Le service Communication est en charge de la communication interne et externe de la Communauté de communes. Il développe la communication print (magazine, agenda culturel...) et digitale (site internet et réseaux sociaux), assure les relations avec la presse et accompagne les services dans leurs besoins de communication.

Le magazine Horizon

Le magazine de la Communauté de communes est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (sauf résidences secondaires), à disposition dans les mairies et dans les lieux d'accueil de la Communauté de communes, et téléchargeable en page d'accueil du site :

www.comcom-crozon.bzh

En 2025, 4 numéros de 28 pages imprimés à 12 500 exemplaires ont été réalisés en janvier, avril, juillet et décembre.



La presse locale

194 communiqués ont été proposés à la presse locale (Le Télégramme et Ouest France).

22 articles ont été publiés dans le mensuel gratuit Al Louarnig sur les thèmes suivants : programmation de L'Améthyste, activités piscine, compostage, collecte des déchets, économies d'eau, relève des compteurs, achat groupé de kits solaires, PLUI, mobilité, taxe de séjour, permanences juridiques.

Le site internet www.comcom-crozon.bzh

En 2025, la mise en conformité RGPD (Réglementation Générale de Protection des Données) du site internet a été achevée.

Une newsletter est envoyée au moins une fois par mois aux abonnés.

Le site intègre un « extranet des élus » où sont mis en ligne les documents de travail et comptes rendus de réunions, accessible à tous les élus du territoire afin de se conformer à la loi Engagement et Proximité.

Statistiques Matomo 2025 : 127 686 visites
• 52 % de visiteurs ayant survolé • 257 843 pages vues • 22 718 téléchargements.

Principaux supports utilisés par les visiteurs : smartphone (53 %) et ordinateur (39 %)

Réseaux sociaux

La Communauté de communes sur Facebook :

- Communauté de communes :
@ComComPCAM
- Centre culturel Améthyste :
@lamethyste.centreculturel
- Presqu'île de Crozon Aulne Maritime - Office de Tourisme :
@PresquiledCrozonAulneMaritime

La page Facebook Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime compte **2 770** followers et celle du centre culturel Améthyste **2 062** followers. Le compte Instagram du centre culturel Améthyste compte **961** followers.

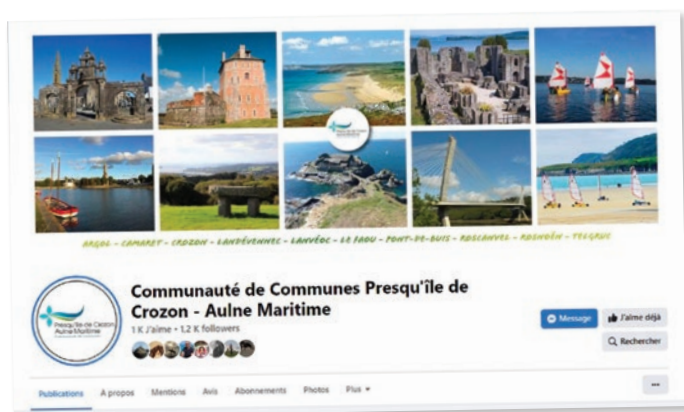
Création d'une page LinkedIn en 2025 : 24 324 vues de contenu - 480 abonnés.

Application pour smartphone IntraMuros

La Communauté de communes utilise depuis 2023 l'application mobile d'IntraMuros, également mise à la disposition des communes. Coût de la mutualisation 2025 : 4 608 € TTC.

L'application est un succès auprès des utilisateurs avec une augmentation de 30,30 % (7 236 visiteurs) en 2025.

Agenda culturel : l'agenda culturel du territoire regroupant les événements culturels de l'Améthyste et ceux organisés par les acteurs culturels de l'ensemble du territoire a été réalisé et distribué dans les commerces et lieux d'accueil en février et en septembre.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Système d'Information Géographique (SIG)

La communauté de communes dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) administré par deux agents. Les données SIG sont stockées sur une base de données PostGis et diffusées aux agents de la collectivité via le logiciel QGIS.

Le rôle des chargées du SIG est de mettre à jour la donnée SIG (plans réseaux, circuits de collecte des déchets, espaces naturels gérés par la CCPCAM...) pour la mettre à disposition des techniciens, gestionnaires et prestataires intervenant sur le territoire de la CCPCAM.

Les géomaticiennes peuvent également être amenées à réaliser des cartes métiers thématiques à destination des services, mais également des cartes interactives grand public comme la carte des outils de protection de la nature, réalisée en 2025 :



Par ailleurs, la CCPCAM est partenaire de GeoPaysdeBrest depuis 2011, un SIG commun à l'ensemble du Pays de Brest. Dans ce contexte, les géomaticiennes sont chargées d'assurer le lien entre les services communautaires, les communes et le Pays de Brest pour garantir la mise à jour et la bonne diffusion des données géographiques.

Informatique et téléphonie

Les systèmes d'information de la collectivité sont gérés par le service informatique accompagné par la société Orange pour la partie téléphonie et cœur de réseau.

Les missions sont le suivi, la maintenance et l'assistance sur l'intégralité du parc que ce soit sur les parties informatique, téléphonie et réseau (MCO).

Depuis 2025, la collectivité a fait évoluer le service pour en faire profiter 8 communes sur 10 du territoire par le biais d'une mutualisation du service.

Projets & évolutions internes

En 2025, le service informatique a entrepris et poursuivi plusieurs projets :

- La continuité de mise à jour d'équipements de visioconférence et de projection pour en faciliter l'usage et l'accès (6 salles fonctionnelles fin 2025) ;
- Le renouvellement des serveurs de production de la collectivité ainsi que du serveur de sauvegarde (intégration de bandes magnétiques, densification du stockage, évolution de l'outil) ;
- Intégration d'une nouvelle baie réseau et serveurs dans le nouveau bâtiment dédié à l'eau et l'assainissement, pour déplacer et mieux protéger les serveurs secondaires situés actuellement dans la partie garage ;
- Avancement du projet de migration de téléphonie fixe.

LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES VÉHICULES

Bâtiments

Le patrimoine bâti de la Communauté de communes est le suivant :

- Siège de Crozon et antenne du Faou
- Bâtiments techniques : garage - atelier, hangar de stockage de matériel
- Piscine Nautil'Ys à Crozon
- Sites déchets : déchèteries de Kerdanvez à Crozon, de Navarrou à Camaret et de Kerguelen à Rosnoën, usine de compostage, centre de transfert des ordures ménagères, hangar de stockage des déchets recyclables, hangar technique, recyclerie de la Presqu'île
- Sites énergie : plateforme et hangar de stockage des plaquettes bois énergie, smartgrid
- Sites Eau : atelier, usines de production et de traitement (Kernagoff à Argol, Poraon à Crozon, Goastallan et Le Pouldu à Pont de Buis, Rozvallen au Faou), réservoirs à Argol, Camaret, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont de Buis, Roscanvel et Rosnoën
- Équipements touristiques : offices de tourisme de Camaret et de Crozon, fort du Gouin à Camaret, fort de Landaoudec à Crozon, Musée vivant des vieux métiers à Argol, village vacances VVF Villages à Argol, site de Térénez à Rosnoën, fortin de la pointe des Espagnols à Roscanvel
- Équipements à caractère social : Maison de l'Emploi à Crozon, Maison de Santé au Faou, aire d'accueil des gens du voyage à Crozon, halte-garderie à Crozon, refuge SPA à Crozon, bâtiment de l'ESAT Les Papillons Blancs à Crozon
- Équipement culturel : L'Améthyste

Travaux et constructions 2025

- Aménagement de bureaux supplémentaires et d'une chaufferie bois sur le bâtiment du siège
- Mise en service de la première phase d'autoconsommation collective sur le hangar bois-énergie en septembre 2025

- Seconde phase d'autoconsommation collective en cours de déploiement
- Construction d'un bâtiment eau et assainissement
- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Rosnoën
- Travaux de rénovation du centre de transfert des ordures ménagères réalisés
- Travaux en cours de construction d'une ressourcerie/recyclerie dans l'enceinte de la déchèterie de Kerdanvez à Crozon
- Rénovation des sols, huisseries et ventilation double flux de la crèche Les Poussins à Crozon
- Remplacement de la pompe à chaleur de l'office de tourisme de Crozon.

Véhicules

Un garage - atelier de 1 000 m² avec des panneaux photovoltaïques de la smartgrid en toiture a été construit en novembre 2018.

Le service maintenance entretient les **46** véhicules légers, **11** poids lourds et **129** équipements de la Communauté de communes : véhicules légers et utilitaires, remorques, camions bennes à ordures ménagères, camions ampliroll...

Actions 2025 :

- Renouvellement de 3 camions bennes à ordures ménagères et d'un compacteur au service Déchets ;
- Remplacement d'un minibus de ramassage scolaire à la régie Transport ;
- Intégration d'un ensemble camion, remorque et mini-pelle au service de l'Eau ;
- Renouvellement d'un VL électrique au service Espaces naturels ;
- Intégration d'un VL au service Informatique,
- Installation d'un logiciel de gestion du parc roulant.

03

**LE PÔLE AMÉNAGEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



LE TOURISME



Le service Tourisme de la Communauté de communes fonctionne sous statut SPIC (Service Public Industriel et Commercial), avec un Conseil d'exploitation présidé par M. Patrick Berthelot. Le conseil est composé de 11 élus des 10 communes du territoire communautaire et de 9 élus socio-professionnels du secteur touristique.

6 réunions du Conseil d'exploitation Tourisme se sont tenues en 2025.

En plus des 2 bureaux d'accueil ouverts toute l'année à Crozon et à Camaret-sur-mer, l'Office de tourisme Presqu'île de Crozon - Aulne maritime dispose également de bureaux d'information touristique ouverts en saison estivale à Landévennec, Le Faou, Morgat et Telgruc-sur-mer.

En 2024 son classement en catégorie 1 et Marque Tourisme a été renouvelé.

La Communauté de communes mène des actions de développement touristique (Route des Fortifications, sentiers de randonnée...) et est propriétaire d'équipements tels que le village vacances VVF Villages et le musée vivant des vieux métiers à Argol, le site de Térénez à Rosnoën, les forts de Landaoudec à Crozon et du Gouin à Camaret-sur-mer.

ACTIONS 2025

- L'Office de tourisme communautaire a fait l'objet d'un audit organisationnel et fonctionnel au cours de l'année 2025. Cet audit a été mené par Marion Pansart du Cabinet L'envolée. Il a mené à un Schéma d'Accueil et d'Information qui comprend un plan d'action sur 5 ans.
- L'accompagnement des professionnels et l'optimisation de la Taxe de séjour ;
- Des actions de communication en lien avec le tourisme responsable.

L'Office de Tourisme mène une stratégie 2021-2026 de tourisme durable, dans le respect de l'environnement, des habitants et des valeurs du territoire. Les orientations stratégiques sont traduites dans un plan d'actions annuel, validé par des indicateurs de suivi.

- Accompagnement des professionnels partenaires :
 - › Présentation du bilan de saison 2024 et perspectives 2025, au siège de la Communauté de communes à Crozon
 - › Le guide du partenaire 2025

- Rendez-vous du tourisme à l'Améthyste (93 % des participants satisfaits)



- Job dating des métiers du tourisme et de l'hôtellerie restauration à Crozon

NOUVEAUTÉ 2025

Mise en place d'un accueil « hors les murs » en juillet et août sur les cales du Fret et de Lanvéoc ainsi que sur le marché de Pont-de-Buis lès Quimerc'h.

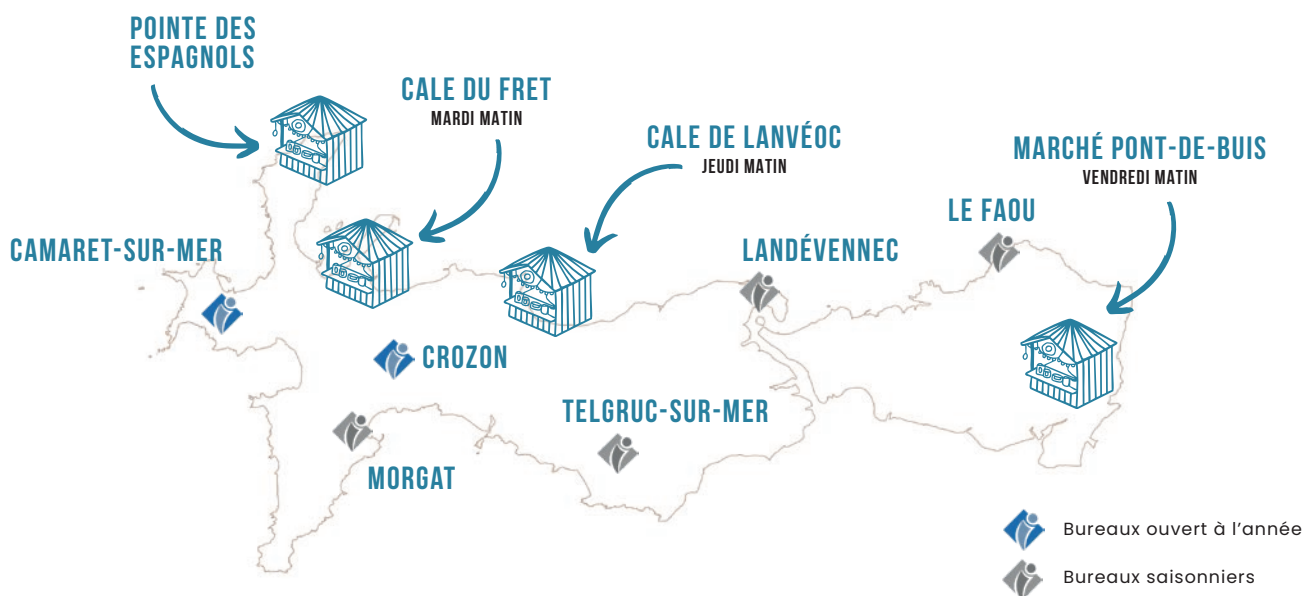
APPEL AUX HABITANTS : LOGEMENT DES SAISONNIERS

Afin de faciliter l'hébergement des travailleurs saisonniers sur notre territoire et aider les employeurs à recruter, l'Office de tourisme communautaire, l'association Ailes*, l'Ulamir et l'Adil** se mobilisent chaque année.

En 2025 : 27 saisonniers ont pu trouver des solutions d'hébergement. 20 entreprises concernées. Contrats de 2 à 8 mois (entre mars et octobre). Loyer entre 300 et 600 €/mois.

* Association d'Iroise pour le Logement l'Emploi et les Solidarités

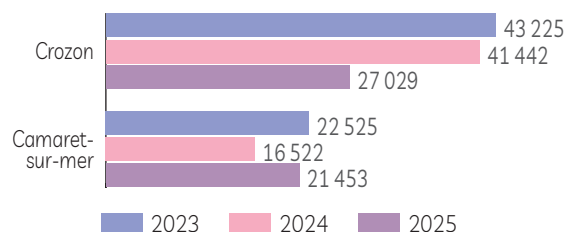
** Agence départementale d'information sur le logement



Présence : **21 jours / 63 heures**

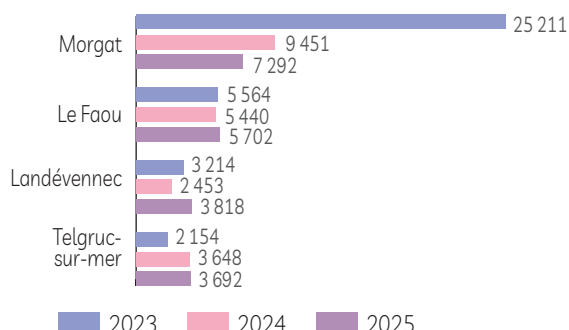
FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN 2025

Répartition par bureau ouvert à l'année



**Fréquentation : 89 % Français
11 % Étrangers**

Répartition par bureau saisonnier juin à septembre



Bureau de Crozon : en 2025, une panne du compteur situé à l'entrée est survenue entre mai et juillet, ce qui explique la perte statistique de 3 mois.

Le bureau de Morgat est situé à l'entrée du boulevard de la Plage pour la deuxième année consécutive, avec des flux moins importants mais favorisant des échanges de qualité avec les visiteurs.

Thèmes des demandes faites à l'accueil

- Promenade et randonnée 35 %
- Patrimoine naturel 24 %
- Patrimoine culturel 20 %

Balades commentées Juillet/août 2025

- Camaret-sur-mer : 216 visiteurs
- Le Faou : 127 visiteurs
- Pointe des Espagnols : 254 visiteurs
- Morgat : 110 visiteurs
- Fraternité : 127 visiteurs
- Landévennec : 124 visiteurs

Fréquentation - Sites naturels et sentiers de randonnée 2025

Avec un été plus favorable aux activités extérieures, la fréquentation sur les sentiers est en hausse en 2025.

L'éco compteur a comptabilisé 80 000 randonneurs (70 015 en 2024) à Porzh an Dour (Morgat-Cap de la Chèvre) et 30 000 randonneurs (27 562 en 2024) à La Source (Aber-Trez-Bellec).

NOMBRE DE LITS/HÉBERGEMENTS

Évolution des hébergements entre 2020 et 2025	En 2020 Nb Hébgts Nb lits	En 2025 Nb Hébgts Nb lits
Ensemble des hébergements marchands	1 535 16 317	1 762 17 017
Airbnb Abritel	1 315 7 408	1 548 8 469
Résidences secondaires	5 924 29 620	5 758 28 796
Campings	17 5 336	21 5 124
Hôtels	13 642	13 686
Gîtes de France	147 656	172 821
Résidences de tourisme	5 1 432	5 1 318

Source : Observatoire Tourisme Bretagne

912 024 nuitées sur le territoire

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Nouvelles éditions : un guide inspirational, la carte du territoire, guide pratique, carte des fortifications et des forêts et guide camping-cars
- Éditions réalisées en réseau : Bretagne littorale, carte touristique, guide conseil espace Finis'Trail, Escapades n° 3, Le mystère Abgrall...
- Relations de presse : Bretagne magazine, Côté Ouest, France TV, journaux télévisés (TF1, France 2, M6...)

Destination Brest terres océanes

- Promotion de l'espace Finis'trail

Sensation Bretagne

Camaret-sur-mer et Crozon font partie du réseau Sensation Bretagne. Les actions 2025 :

- Séminaires stratégie « Tourisme au bénéfice des habitants » le 16 janvier à Locquirec

- Participation au Salon Destination Nature Paris du 13 au 16 mars 2025 (47 000 visiteurs – 193 exposants)
- Journée des équipes le 7 octobre à Binic-Étables-sur-Mer
- 9 parutions presse d'avril à novembre.

Communication web

Site de l'office de tourisme

www.crozon-tourisme.bzh : 1,3 M vues

Gestion de l'agenda des événements tout au long de l'année sur le site et IntraMuros.

Facebook

@Presqu'île de Crozon Aulne Maritime - Office de Tourisme : 10,9 K followers

Instagram

@crozontourisme : 6,6 K followers

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, payée par les visiteurs logés à titre onéreux, contribue à financer l'office de tourisme et le développement touristique local. Elle est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement

et du nombre de personnes y séjournant et encaissée par l'hébergeur pour être reversée. Elle comporte une part locale à laquelle s'ajoute une part départementale.

En 2024, une réflexion a été lancée afin d'améliorer la collecte de la Taxe de séjour. Les enjeux dégagés :

- Un projet collectif entre la Communauté de communes et les communes afin d'encourager la déclaration et le paiement de la taxe de séjour ;
- Améliorer la communication à travers des supports pédagogiques et favoriser l'utilisation de la plateforme Taxe de séjour.

Taxe de séjour déclarée/collectée par les hébergeurs en 2025 : **756 846 €**

NOS PARTENAIRES

123 partenaires professionnels loisirs, restaurants et petits producteurs

129 hébergeurs



L'équipe de l'office de tourisme (permanents et saisonniers).

L'ÉCONOMIE

Le service Économie oriente les professionnels dans leurs démarches et projets : artisan, commerçant, agriculteur, pêcheur, industriel, profession libérale ou une activité d'utilité sociale, en phase de réflexion, de lancement, de croissance ou de transmission d'activité.

Il accompagne également les entrepreneurs à la recherche de terrains ou de locaux.

Le service est doté de 1.2 ETP* : 0,5 ETP* pour le projet Alimentaire de Territoire et 0,70 ETP* pour l'animation économique générale du service.

La Communauté de communes est propriétaire de cinq zones d'activités économiques et gère un hôtel et une pépinière d'entreprises sur la zone d'activités de Kiella au Faou, le long de la RN 165 entre Brest et Quimper.

Les cinq zones d'activités communautaires représentent environ 50 hectares de foncier économique répartis de la manière suivante :

- › ZA de Keraudren à Camaret-sur-mer : 4,5 hectares, avec possibilité d'extension
- › ZA de Kerdanvez à Crozon : 33 hectares, avec possibilité d'extension
- › ZA de Kiella au Faou : 10 hectares, avec possibilité d'extension

› ZA de Kergaëric à Pont-de-Buis lès Quimerch : 1,5 hectare, sans possibilité d'extension

› ZA de Coativoric à Rosnoën : 1 hectare, sans possibilité d'extension

En 2025, l'ensemble des terrains communautaires sur ces cinq zones d'activités généralistes sont vendus. Des demandes de nouvelles implantations sont régulièrement formulées par des entreprises, surtout sur les communes de Crozon et Camaret-sur-mer.

Une zone communautaire est dédiée à l'accueil d'activités liées au nautisme et à la mer :

- Le site de Térénez à Rosnoën propose 65 mouillages pour bateaux de plaisance, à l'année ou pour des visiteurs ainsi qu'une aire de carénage. Cette zone de mouillages est gérée par l'Association des Plaisanciers de Térénez Aulne Maritime (APTAM), par convention avec la Communauté de communes. Le site peut également accueillir des projets économiques dans les anciens souterrains de l'OTAN. En 2025, la Communauté de communes a vendu au prix de 68 000 € TTC à l'entreprise Aul'Nautic les deux hangars qu'elle louait sur le site.

* Équivalent Temps Plein

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION BRETAGNE 2023-2028

Depuis la Loi NOTRe de 2015, les régions ont vu leur rôle de cheffe de file des politiques économiques territoriales renforcé, et leur partenariat avec les EPCI organisé.

Ainsi, les régions ont la compétence exclusive sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique sur leur territoire. Les EPCI eux ont une compétence exclusive en matière d'immobilier et foncier d'entreprise.

Une convention de partenariat unit la communauté de communes et la région Bretagne depuis 2023.

Cette convention présente les politiques de développement économique des deux collectivités et les modalités du partenariat.

La Communauté de communes s'est ainsi fixé 7 enjeux communautaires de développement économique prioritaires, qui constituent la feuille de route du service :

1. Mettre en œuvre les conditions pour promouvoir la création d'emplois et aider les entreprises à s'installer et à recruter

- › Améliorer et optimiser le fonctionnement des zones d'activités réparties sur l'ensemble des communes (afin de favoriser une économie décarbonée) et œuvrer à leur densification (ZAN) et à leur sobriété en énergie, en eau et en déchets
- › Asseoir la Communauté de communes comme porte d'entrée du service public d'accompagnement des entreprises
- › Observer et promouvoir les espaces de travail mutualisés type coworking et tiers lieux pour favoriser l'emploi dans le territoire
- › Étudier la faisabilité d'accueillir un centre de formation sur le territoire (tourisme, hôtellerie, maritime...) en lien avec les spécialités locales

2. Accompagner une économie touristique durable et responsable

- › Améliorer l'offre de services en saison et hors saison, partout sur le territoire (équilibre Est-Ouest).
- › Accompagner les entreprises touristiques et socio-professionnels dans le développement de leurs pratiques et modèle économique durables.

3. Poursuivre l'engagement très important consacré au développement de la fibre optique sur le territoire

4. Aider et contribuer au développement des activités maritimes productives responsables

- › Faciliter l'installation et l'essor des activités aquacoles
- › Favoriser la pêche professionnelle

5. Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale

- › Mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire
- › Contribuer au maintien d'un service public d'abattage de proximité

6. Maintenir et renforcer le potentiel industriel en s'appuyant sur les entreprises existantes et en développement : Novatech, Livbag, Bopp, Nobelsport, etc. à travers notamment le contrat Territoire d'Industrie finistérien

7. Privilégier les centralités pour accompagner le commerce, l'artisanat, les services de proximité et les marchés

La convention Région/Communauté de communes fixe également les nouvelles aides directes aux entreprises qui sont mises en place et légalement encadrée sur le territoire de la Communauté de communes :

L'AIDE À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

Une aide à l'installation de 3 000 € est accordée aux agriculteurs qui s'installent une première fois sur le territoire de la Communauté de communes. Elle est versée en deux temps : 2 000 € la première année et 1 000 € complémentaires la quatrième année. Cette aide est complémentaire à

la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou du Soutien à l'Installation Agricole (SIA).

2 aides agricoles ont été versées en 2025 pour deux installations à Rosnoën, soit 4 000 € versés (versement de 1^{re} année).

AIDE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES : LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Le Pass commerce et artisanat est un dispositif d'aide directe aux entreprises artisanales et commerciales situées majoritairement

dans les centres-villes/centres-bourgs, qui ont besoin d'investir dans des travaux de modernisation de leur établissement.

Créées par délibération du conseil communautaire du 15 avril 2019, ses modalités d'attribution ont été modifiées en juillet 2023, lors de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat entre la région Bretagne et la Communauté de communes pour le développement économique du territoire.

L'aide est de 6 000 € maximum par dossier, cofinancés par la Région Bretagne et la Communauté de communes.

L'enveloppe annuelle attribuée aux Pass Commerce en 2025 est de **100 000 €**.



En 2025, **18** Pass commerce et artisanat ont été attribués aux entreprises artisanales et commerciales du territoire, pour **80 273,20 €** de subventions versées, dont **46 247,96 €** versés par la Communauté de communes et **34 025,22 €** par la région Bretagne, pour un total d'investissement en travaux ou aménagements de **360 598,52 €** réalisés par les bénéficiaires.

Les entreprises ayant bénéficié de l'aide Pass commerce et artisanat en 2025 sont situées :

- 8 à Crozon
- 3 à Camaret-sur-mer
- 2 à Le Faou
- 1 sur chacune des communes de Telgruc-sur-mer, Rosnoën, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Lanvéoc et Roscanvel.

Depuis la mise en place du Pass commerce et artisanat en 2019, **86 subventions** ont été accordées à des commerces locaux.

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

La Communauté de communes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne ont signé le 11 juillet 2024 une convention de partenariat pour une durée de 3 ans. Cet accord marque une volonté commune de dynamiser le secteur de l'artisanat sur le territoire.

Cette collaboration vise à définir, développer et concrétiser des actions en faveur des artisans à court terme. Un diagnostic

du tissu artisanal de la communauté de communes a été mené en 2024 via des enquêtes de terrains, et restitué aux élus en mars 2025, accompagné de propositions d'actions : le suivi de 15 jeunes entreprises artisanales en vue de sécuriser leur développement ou prévenir certaines difficultés et l'organisation d'une formation « gestion d'une micro » à Crozon.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES ET LA MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Dans le cadre de la mise en place du Projet Alimentaire de Territoire, la Communauté de communes, le Groupement des Agriculteurs Biologiques et la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère ont signé une convention de partenariat pour une durée de 3 ans (2025-2028) le 5 novembre 2025.

Ce partenariat se concentre autour d'objectifs communs tels que le maintien et le développement de l'agriculture bio, la valorisation des impacts positifs de celle-ci sur la biodiversité et les espaces naturels, le développement des pratiques agroécologiques, la promotion de l'alimentation bio et locale via la restauration collective notamment.

Cette rencontre entre élus des trois structures a permis d'officialiser l'emménagement récent des équipes du GAB et de la MAB du Finistère à l'hôtel d'entreprises de l'antenne de la Communauté de communes située sur la ZA de Kiella au Faou.



PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE (PAT)

En août 2025, le PAT de la Communauté de communes a été labellisé de « niveau 2 » par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour la période 2025-2030. Le niveau 2 valorise et donne de la visibilité aux projets alimentaires opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions piloté par une instance de gouvernance établie.

La collectivité a mis en place la deuxième édition du défi « Bien dans mon assiette », en collaboration avec la Prépa Avenir Jeunes de Pont-de-Buis lès Quimerc'h et l'ESAT des Papillons blancs du Finistère. L'objectif est d'accompagner des foyers à consommer plus de produits bio locaux, sans dépenser plus et en toute convivialité. Des temps forts mensuels (visites de fermes, conférence nutrition, ateliers culinaires...) ont été organisés entre juin et novembre 2025. 26 personnes ont participé à cette édition.

En parallèle, la Communauté de communes a poursuivi son accompagnement des collectivités et établissements de restauration collective dans le respect de la loi EGALim. Une formation à destination du personnel de la restauration collective sur les repas alternatifs mêlant protéines animales et protéines végétales, avec des produits bio et locaux de saison, a été animée en octobre par la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère au restaurant scolaire de Telgruc-sur-mer.

La Communauté de communes a également collaboré avec le CIVAM du Finistère à travers l'organisation d'un parcours de la solidarité alimentaire en vue de rapprocher les associations d'aide alimentaire et les agriculteurs. Le CIVAM a également été missionné pour réaliser une enquête sur les liens entre commerces et agriculture. Plusieurs lieux ont été enquêtés sur le bassin de vie de Crozon : la Vie Claire à Crozon, le Leclerc de Crozon, l'épicerie de Roscanvel, le Secours Populaire de Crozon et le magasin de producteurs « L'Abeille et la Bêche » de Telgruc-sur-mer.

ANNUAIRE DES PROS REMPLACÉ PAR INTRAMUROS

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes propose aux professionnels d'être référencés sur le site internet « Annuaire des Pros ». Ce site va être remplacé par la catégorie « Commerces et entreprises » disponible sur l'application pour smartphone IntraMuros. L'objectif ? Faire connaître et mettre en valeur la diversité des activités et services en presque île de Crozon - Aulne maritime sur un seul et même outil.

LES CHIFFRES 2025

Pépinière et hôtel d'entreprises : 17 entreprises présentes et 5 bureaux disponibles au 31 décembre 2025.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée de nouvelles entreprises : Breizh E-Nov, BSK Immobilier, la Maison de l'Agriculture Biologique et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère et INSWAP.

Recettes des locations des salles de réunion : 3 050 € TTC.

Recettes de la location du bâtiment de la Brasserie du Bout du Monde : 27 999,96 € TTC.

Recettes des locations de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises : 69 847,82 € HT.

INITIATIVE PAYS DE BREST (IPB)

Initiative Pays de Brest a été créé en 1996 sous la forme d'une association Loi 1901.

Objet d'IPB : l'octroi de prêts d'honneur, prêt agricole et prêt d'honneur solidaire à 0 % pour financer la création et la reprise d'entreprises. Les fonds proviennent de subventions de collectivités territoriales et de dons d'entreprises, d'organismes financiers et de particuliers.

En 2025, ces fonds ont accompagné 10 porteurs de projets sur la Communauté de communes. 6 entreprises ont été financées pour un montant de 104 006 € de prêts à taux zéro.

Montant de la subvention communautaire à IPB en 2025 : **4 488,20 €.**

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)

Le Conseil communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) le 17 février 2020. Rendu exécutoire par le préfet le 24 mars 2020, le PLUiH de la Communauté de communes se substitue dorénavant aux anciens documents d'urbanisme communaux.

S'inscrivant dans un contexte réglementaire (respect de nombreuses lois en matière d'aménagement du territoire dont la loi Littoral) et supra-communal (le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest notamment) cadré, cet outil de planification porte à court, moyen et long terme un projet territorial stratégique tenant compte des transformations et transitions environnementales, écologiques, économiques et sociétales.

Outre cette dimension prospective et stratégique, le PLUiH constitue également un outil de gestion du quotidien en matière d'occupation et d'utilisation des sols en fixant des règles claires et précises permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et certification d'urbanisme...).

Procédures d'évolution du PLUiH

- La version consolidée de la modification n° 1 du PLUiH a fait l'objet d'une nouvelle enquête publique qui s'est tenue du 19 mai au 20 juin 2025. Elle a recueilli un avis favorable de la part de la commission d'enquête.
- Le projet de modification n° 1 du PLUiH a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 29 septembre 2025.
- Les deux procédures de « révision allégée » du PLUiH se poursuivent sur les communes d'Argol et de Lanvéoc en vue de permettre l'implantation de nouvelles stations de traitement des eaux.



Révision générale du PLUiH

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2025 a prescrit la révision générale du PLUiH, arrêté les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et les communes, définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Intégrer le nouveau cadre réglementaire et législatif ;
- Se mettre en compatibilité avec le SCoT révisé du Pays de Brest ;
- Se mobiliser pour la vitalité et l'attractivité du territoire communautaire ;
- Agir pour limiter le changement climatique et anticiper les effets de celui-ci ;
- Valoriser les atouts environnementaux et patrimoniaux garant de l'identité, de la singularité et de la qualité de vie du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest a été prescrite le 30 avril 2019 par le pôle métropolitain du Pays de Brest pour couvrir l'ensemble du Pays de Brest par un seul et même document (intégration de la Communauté de communes de Pleyben – Châteaulin - Porzay) et intégrer les nouvelles lois en matière d'aménagement du territoire.



La Communauté de communes participe activement à la révision du SCoT du Pays de Brest dont les réflexions abordent de nombreuses problématiques et enjeux de demain.

L'année 2025 a été marquée par l'arrêt du projet en Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest en février suivie d'une enquête publique en septembre et octobre.

L'approbation du SCoT est programmée au 1^{er} trimestre 2026.

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

En tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, la Communauté de communes est chargée du suivi et de la mise en œuvre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Un Site patrimonial remarquable constitue un outil de protection réglementaire d'ordre architectural, urbain et paysager valant servitude d'utilité publique.

• Modification du SPR du Faou

Ce document, approuvé le 29 janvier 2020, a nécessité une procédure d'adaptation de manière à assurer une cohérence entre le plan réglementaire et le règlement (« protection des espaces arborés et masses boisées »). Cette procédure, engagée par délibération du Conseil communautaire en date du 21 juin 2021, a été approuvée par le Conseil communautaire du 16 décembre 2024 puis est entrée en vigueur en 2025.

• Création du SPR de Camaret-sur-mer

La commune de Camaret-sur-mer accueille sur son territoire la Tour Vauban, édifice patrimonial emblématique inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008.



En accord avec les services de l'État et la commune de Camaret-sur-mer, la Communauté de communes a prescrit la création d'un SPR, en lien avec l'inscription de la Tour Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, par délibération du 12 avril 2021.

Après l'établissement d'un diagnostic partagé, des propositions de périmètres, une visite de l'inspecteur des Patrimoines du Ministère de la Culture organisée à Camaret-sur-Mer le 8 août 2024, la proposition de périmètre a fait l'objet d'une validation au cours de l'année 2025.

HABITAT

INFORMATION AU PUBLIC

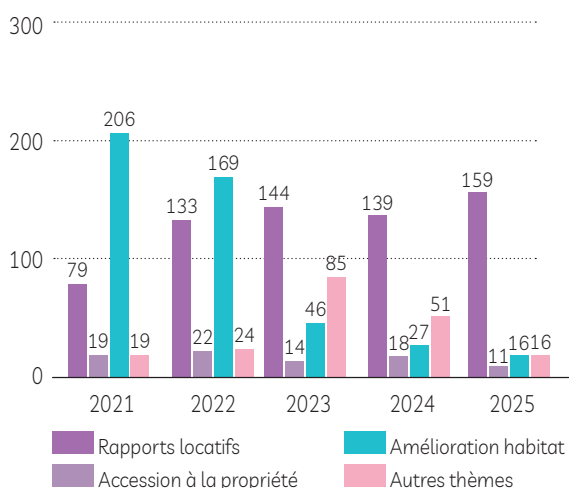
Des permanences décentralisées gratuites sur l'habitat et l'énergie sont financées par la Communauté de communes pour les habitants du territoire.

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère)

Questions d'urbanisme, relations locataire/propriétaire, contrats de location, accession à la propriété, aides aux travaux d'amélioration du logement, habitat indigne, difficultés de logement...

Tous les 3^e vendredis du mois sur rendez-vous à la maison de l'emploi, résidence du Cré à Crozon, et tous les 2^e vendredis du mois à l'antenne de la Communauté de communes, ZA de Kiella au Faou.

LES CONSEILS DE L'ADIL PAR THÉMATIQUE



Une baisse mesurée de la fréquentation globale (- 14 %) qui peut s'expliquer, entre autres, par la présence de l'opérateur de l'OPAH, Citémétrie, qui accompagne les projets d'amélioration de l'habitat. Par ailleurs, la thématique des « rapports locatifs » reste très présente, tant pour les propriétaires bailleurs que pour les locataires.

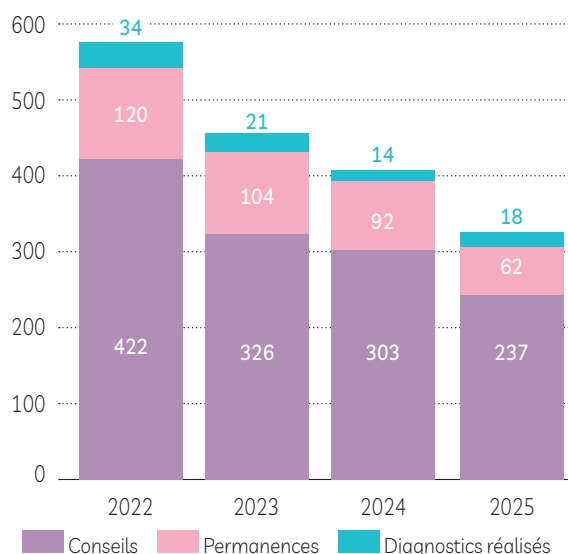
Tinergie (service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest)

L'agence Éner'gence conseille, informe et sensibilise les particuliers aux économies

d'énergie et aux énergies renouvelables (quelle utilisation de matériaux, l'isolation, le chauffage, les aides financières...) de manière gratuite et sous la forme de permanences tous les 3^e vendredis du mois sur rendez-vous à la maison de l'emploi, résidence du Cré à Crozon et tous les 2^e vendredis du mois à l'antenne de la Communauté de communes, ZA de Kiella au Faou.

Ener'gence est également chargée d'animer le dispositif Tinergie, guichet unique d'accompagnement pour tous les habitants du territoire qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation énergétique de leur logement. De plus, des aides financées par la Communauté de communes peuvent être accordées aux ménages éligibles s'inscrivant dans le parcours Tinergie. En 2025, la Communauté de communes a versé 14 000 € de subvention.

LES DONNÉES STATISTIQUES DU DISPOSITIF TINERGIE SUR LA CCPCAM



La baisse de la fréquentation sur l'année 2025 s'explique, en partie, par l'actualité nationale ayant provoqué des suspensions partielles et temporaires des dispositifs d'aides de l'Anah. Ces événements ont pu provoquer une perte de confiance et de mobilisation des ménages dans leur projet d'amélioration de leur logement.

3^e ET DERNIÈRE ANNÉE POUR L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Communauté de communes a été engagée officiellement le 1^{er} février 2023 et ce pour une durée de 3 ans. Elle s'est achevée le 31 décembre 2025.

Cette OPAH a permis d'accompagner gratuitement les propriétaires éligibles dans la rénovation ou l'adaptation de leur logement grâce à un appui administratif, des conseils techniques et des aides financières versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil départemental et la Communauté de communes.

Les principaux travaux subventionnés et objectifs se déclinent de la manière suivante :

- **Les travaux d'économie d'énergie permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable**

- › Objectif de 165 dossiers accompagnés sur 3 ans
- › Bilan : 70 dossiers

- **Les travaux d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap**

- › Objectif de 70 dossiers accompagnés sur 3 ans
- › Bilan : 68 dossiers

- **Les travaux lourds de réhabilitation des logements dégradés ou insalubres**

- › Objectif de 6 dossiers accompagnés sur 3 ans
- › Bilan : 9 dossiers

- **La remise en état des logements locatifs**

- › Objectif de 20 logements accompagnés sur 3 ans
- › Bilan : 1 dossier

- **La remise sur le marché des logements vacants (résidence principale)**

- › Objectif de 20 logements remis sur le marché en 3 ans
- › Bilan : 4 dossiers

- **La mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel non conformes et polluants**

- › Objectif de 6 dossiers accompagnés sur 3 ans
- › Bilan : 23 dossiers

Autres données du bilan de l'OPAH de la Communauté de communes fin 2025 :

- **502 contacts** (dont 455 propriétaires occupants et 47 propriétaires bailleurs) ;
- **206 visites réalisées** par Citémétrie au domicile des particuliers.

Des actions ciblées sur la remise sur le marché des logements vacants ont démarré en 2025 au travers notamment de l'utilisation de la plateforme « zéro logement vacant » : envoi de courrier aux propriétaires identifiés, accompagnement des propriétaires...

Sur la durée de l'OPAH, la Communauté de communes a engagé **359 145 €** de subvention aux travaux pour les ménages éligibles.

Le bilan tiré de l'OPAH a permis de définir le contenu du volet « accompagnement » du Pacte territorial France Rénov' adopté en 2025 et qui est le nouvel outil de contractualisation entre la Communauté de communes et l'Anah.

AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

En application de son règlement de subvention aux bailleurs sociaux, en 2025, la Communauté de communes a engagé des subventions au profit des bailleurs et des opérations suivantes :

- BMh, Lotissement Bourgogne à Argol : 16 000 €
- Aiguillon Construction, Les Rivages à Crozon : 108 000 €
- Espacil, Iroiz à Crozon : 138 000 €

INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DU PLUI

La modification du PLUi intègre une servitude de mixité sociale imposant à toute opération de 10 logements et plus de comprendre a minima 40 % de logements dits « à coût abordable ». Ce taux est ramené à 20 % pour les opérations camarétoises situées tout ou partie dans le zonage réglementaire « zone rouge » et « zone bleue » du Plan de prévention des risques littoraux. Cette nouvelle disposition a pour objectif de favoriser le logement à l'année.

LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

La Communauté de communes est devenue Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM), par délibération du 22 mars 2021. Elle est l'interlocutrice de la Région dans le cadre des transports et compétente pour organiser des actions liées à la mobilité sur son territoire. Elle continue d'œuvrer au développement des mobilités durables sur son territoire, en partenariat avec les acteurs de la mobilité : Région Bretagne, Département du Finistère, Pôle Métropolitain du Pays de Brest, communes, entreprises, associations locales...

Actions 2025

• Plan de mobilité :

- › Approbation du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), par le conseil communautaire en mars 2024. Ce document constitue la feuille de route de la politique de mobilité de la Communauté de communes sur le territoire de 2024 à 2030, en lien avec ses partenaires.
- › Le Plan des Mobilités se compose en 3 axes :
 - › **Axe 1** : Organiser une offre de mobilité raisonnée au service des habitants, et des visiteurs ; décliné en 7 actions principales concernant les transports collectifs : car, train, TAD (Transport À la Demande), maritime et les solutions alternatives à la voiture individuelle ;
 - › **Axe 2** : Développer l'usage des mobilités actives pour tous ; décliné en 5 actions principales articulées autour du vélo et de la marche
 - › **Axe 3** : Faire connaître et animer les dispositifs en place afin d'accompagner au changement de comportements vers des pratiques plus durables ; 4 actions principales (actions de communication)
- › Un 3^e Comité des partenaires s'est déroulé le 27 novembre. Les actions menées en cours d'année ont fait l'objet d'une présentation pour avis ainsi que les prochaines actions à mener en 2026.

• Suivi des actions visant à favoriser l'usage des mobilités actives :

- › Réalisation d'une cartographie interactive « Vélo » avec le service Système d'Information Géographique et mise en ligne. Cette cartographie recense les aménagements et équipements vélos sur le territoire. Tous les éléments horizontaux (piste, voie cyclable, voie douce, zone 20 et 30), verticaux (arceaux, abris, boxes) et complémentaires (WC, point d'eau, table de pique-nique) des 10 communes.
- › Aide à l'achat de vélo (200 €) accordée par la Communauté de communes aux habitants : 5 aides en 2025 et ouverture de l'aide aux cycles vélos pour enfant en situation de handicap.
- › Mise en place du programme Savoir Rouler À Vélo dans les écoles (10 écoles, 435 élèves de CM1 et CM2) du territoire.

SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX

Consciente de la nécessité d'apporter davantage d'alternatives aux déplacements automobiles, la Communauté de communes s'était dotée d'un schéma directeur des déplacements doux - en 2015 pour la Presqu'île de Crozon et en 2018-2019 pour l'Aulne maritime - concernant notamment l'accompagnement des projets de liaisons et aménagements cyclables et piétons portés par les 10 communes.

Dans ce cadre, elle a également créé des circuits cyclo qui permettent aux habitants et visiteurs de se déplacer ou se balader sans voiture. De nouveaux circuits sont amenés à voir le jour pour couvrir l'ensemble du territoire.

Actions 2025

- Actualisation des projets mobilités des communes / Participation à la mise en œuvre de projets piétons et cyclables
- Suivi du partenariat avec les associations locales de vélo et les Marcheurs du dimanche

TRANSPORTS COLLECTIFS

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne

Les transports collectifs sont organisés par la Région (Réseau BreizhGo) : ce sont les lignes régulières (car), le Transport À la Demande (TAD) et le transport scolaire.

La Communauté de communes aide la Région à l'organisation des transports scolaires (Régie Transports Scolaires) vers les écoles maternelles et primaires de Camaret-sur-mer (**6** enfants transportés) et Telgruc-sur-mer (**15** enfants transportés) et participe financièrement aux transports réguliers et à la demande (TAD) mis en place sur le territoire. Coût de la participation financière Communauté de communes en 2025 : environ **50 000 €**.

- Lignes autocar régulières 931, 932, 934 et 937 : Communication du réseau, suivi et propositions d'évolution en fonction du besoin des usagers (Convention partenariat Région). Offre de renfort mise en place sur la ligne 934 Camaret-sur-mer/Brest avec un aller-retour journalier

supplémentaire du lundi au vendredi de septembre à juillet à l'année.

Les TAD (Transport À la Demande)



3 circuits aident les habitants à se déplacer sur le territoire :

- Vers la ligne 934 (Camaret-Brest)
- Vers le port du Fret
- Intra Presqu'île

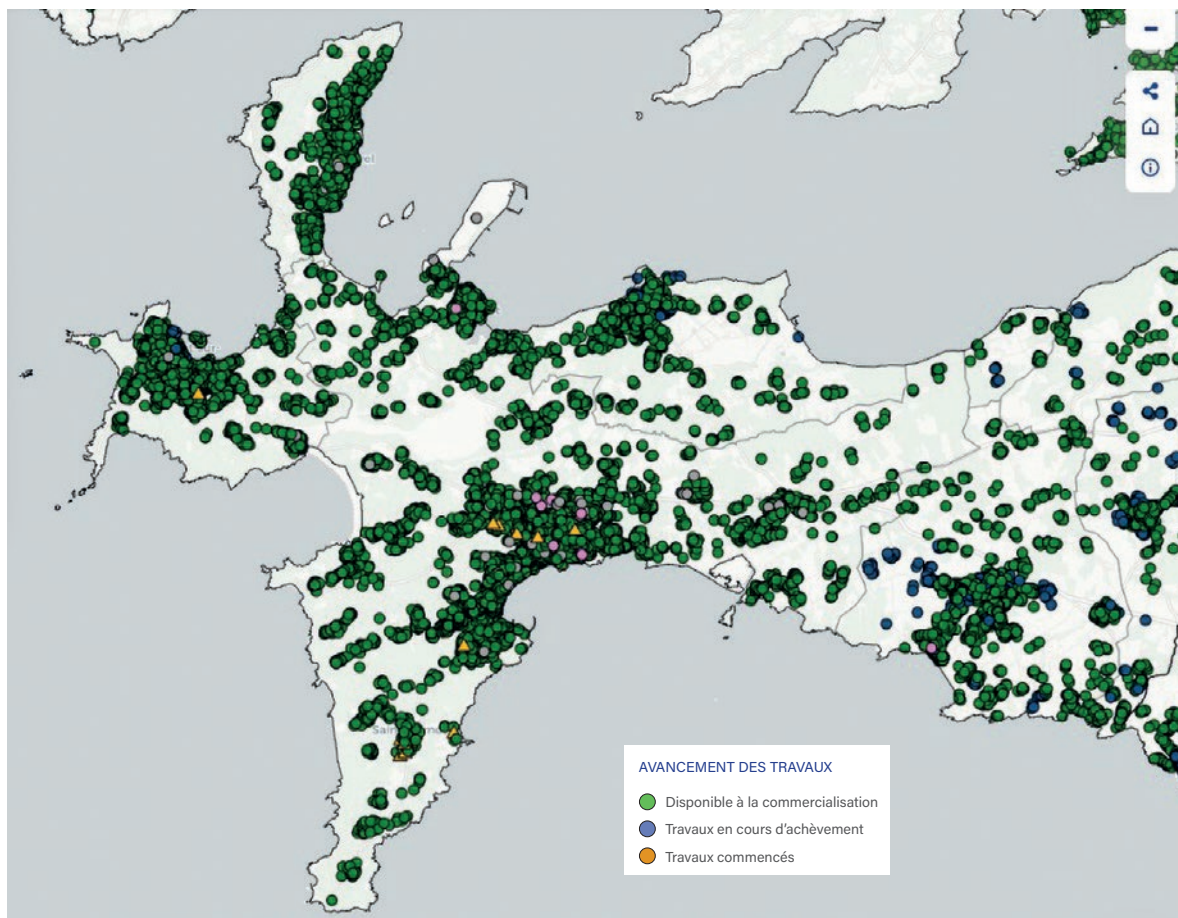
Sur réservation la veille au 02 98 300 300 - Tarifs : 2,50 € le billet unitaire, 2 € pour les -26 ans.

Actions 2025

Communication sur le fonctionnement du réseau TAD (plateforme de réservation) : à l'accueil, sur le site web et les réseaux sociaux de la Communauté de communes. Remontée des dysfonctionnements occasionnels à la Région par le service mobilités.

LES PROJETS STRUCTURANTS

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT : UN DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR 15 ANS



Le très haut débit en fibre optique permet une connexion Internet très rapide, au minimum plusieurs centaines de mégabits par seconde, soit au moins 10 fois plus rapide qu'une connexion classique.

Le projet « Bretagne Très Haut Débit » est mené par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Les travaux ont été programmés sur 15 ans en 3 phases, l'objectif étant d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers avant fin 2026.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Megalis Bretagne et ont été

confiés à l'entreprise Axione/Bouygues Énergie Services.

Le déploiement de la fibre optique touche à sa fin. Le territoire de la Communauté de communes est éligible à 94 % et le reste sera entièrement desservi d'ici fin 2026.

LE COÛT DU PROJET

Le coût du projet Bretagne Très Haut Débit sur les **10 communes** de la presqu'île de Crozon-Aulne Maritime est chiffré à **24,60 M€**, dont 6,60 M€ cofinancés par la Communauté de communes.

Le Département, la Région, l'État et l'Europe complètent ce financement.

ABATTOIR INTERCOMMUNAL



Un abattoir existe au Faou depuis 1962, créé par 6 communes regroupées en Syndicat à Vocation Unique. Géré par une entreprise privée en délégation de service public employant 17 personnes, il fournit des services d'abattage multi-espèces sur l'ensemble du Finistère et au-delà, répond aux besoins de 3 400 usagers et concentre 80 % de l'abattage public du Finistère. Service public essentiel, il sert toute la filière courte (éleveurs, bouchers, particuliers) et intervient lors d'épizooties.

Avec près de 60 ans de service, l'outil nécessitait des investissements de remise aux normes dépassant les capacités du syndicat, ce qui a conduit la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime à porter un projet de nouvel abattoir. Après l'obtention du permis de construire en 2019, une enquête publique en 2020 et l'arrêté préfectoral en février 2021, le terrain a été acheté fin 2021.

Une capacité revue à 5 100 tonnes a fait évoluer le coût estimé du projet de 4,5 à 8,6 millions d'euros. Le premier appel d'offres a révélé un coût global de 15,5 M€ HT, supérieur aux prévisions.

Face à ce défi financier, un syndicat mixte destiné à porter les investissements publics et de relancer une future Délégation de Service Public a été constitué avec 12 EPCI finistériens et la chambre d'agriculture. Un programme d'économie a été réalisé et un nouvel appel d'offre a été lancé fin 2023, qui a permis de respecter le nouveau plan de financement cible fixé à 14,2 M€ HT.

Les travaux ont démarré en juin 2024. Le bâtiment a été livré hors d'eau/hors d'air fin juin 2025, avant les raccordements et le montage des 3 chaînes d'abattage. La mise en route et le transfert de production vers le nouvel outil sont prévus en avril 2026.

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)



Le projet Petites villes de demain (PVD) est un dispositif de l'État lancé en 2020 et piloté

par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). PVD vient accompagner et outiller en ingénierie les communes de moins de 20 000 habitants assurant des fonctions de centralité. Le programme a pour vocation de conforter le rayonnement et la vitalité des centres-villes et centres-bourgs, au profit de la qualité de vie des habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes, trois communes sont labellisées :

- Crozon ;
- Pont-de-Buis lès Quimerc'h ;
- Le Faou.

L'approche transversale et globale permet d'aborder un panel de thématiques très large (habitat, mobilité, qualité des espaces publics, commerces et services de proximité...) et d'intégrer le défi des transitions que les territoires devront relever.

Le dispositif s'inscrit jusqu'à fin 2026.

En 2025, la démarche Petites villes de demain est entrée dans sa dernière ligne droite et poursuit la finalisation des actions inscrites dans la convention cadre PVD.

Chacune des trois communes œuvre à la concrétisation des projets programmés dans sa feuille de route. La cheffe de projet Petites villes de demain assiste les trois communes labellisées en mettant à leur disposition une ingénierie de pilotage de projet et de recherche de financements. Plusieurs actions et études ont ainsi pu être cofinancées dans le cadre de ce dispositif.



Crozon – Jardin du Presbytère



Pont-de-Buis lès Quimerc'h – Halle marché

Le Comité de projet, l'instance de gouvernance locale du programme, s'est réuni fin 2025. Ce fut l'occasion de faire le point avec les représentants de l'État et les partenaires sur l'avancement des projets et de leur présenter un premier bilan du programme. Lors de ce comité, les signataires de la convention ont validé la prolongation du programme qui leur était proposée jusqu'à fin 2026 (la fin initiale du programme étant prévue le 31 mars 2026).

Les thématiques de l'habitat, du renouvellement urbain, du commerce de proximité, couplés à la recherche de financements, restent les sujets phare du dispositif. Ces préoccupations concernant l'ensemble des communes de la Communauté de communes, un partage des informations et des retours d'expériences capitalisés depuis le début du programme seront proposés à l'échelle de la Communauté de communes en 2026.

04

LE PÔLE ENVIRONNEMENT



LE SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Le service Prévention et Gestion des déchets assure la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Il gère également trois déchèteries (Navarrou à Camaret, Kerdanvez à Crozon et Kerguélen à Rosnoën), deux centres de transfert et une usine de compostage.

Le service Prévention et Gestion des déchets est une régie à autonomie financière. Il compte 22 agents. Il dispose de 6 bennes à ordures ménagères (BOM) et 3 camions ampliroll.

Pour 2025, les tonnages sont constants par rapport à l'année dernière. Ils sont satisfaisants par rapport à la moyenne régionale.

Les entrées en déchèteries ont diminué cette année. Deux raisons : la mise en place d'un forfait pour la plateforme de végétaux (15 entrées/an) comme pour la déchèterie et une journée supplémentaire de fermeture sur la déchèterie de Camaret-sur-mer.

Une nouvelle ressourcerie est en cours de construction sur le site de l'ancienne I.S.D.I. (installation de stockage de déchets inertes) fermé en 2024.

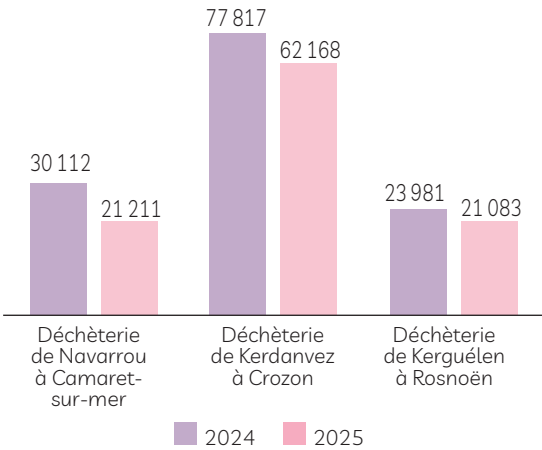


CHIFFRES 2025

TONNAGES

Tonnages apportés en déchèteries : **4 612 t** (hors gravats)
(4 747 t en 2024 ; 5 064 t en 2023 ; 4 266 t en 2022)

ENTRÉES DÉCHÈTERIES 2025



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS

	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Tonnage 2025	kg/hbts/an 2025*
Ordures ménagères	4 349	4 274	4 045	4 022	138
Déchets recyclables collectés**	2 093	2 087	2 033	1 985	68
Déchets recyclables valorisés	1 651	1 650	1 660	1 641	56
Verre	1 908	1 882	1 851	1 794	61

* en population DGF (2023).

Taux de refus en centre de tri : **17,48 % (15,55 % en 2024 – 15,95 % en 2023 – 17,55 % en 2022)

TRAITEMENT DES DÉCHETS (COLLECTE + DÉCHÈTERIE)

	2022	2023	2024	2025
Valorisation matière* (recyclage...)	10 780 t (58 %)	10 417 t (59 %)	12 965 t (59 %)	11 168 t (56 %)
Valorisation énergétique (incinération...)	4 447 t (24 %)	5 769 t (30 %)	5 545 t (25 %)	5 513 t (26 %)
Pas de valorisation (enfouissement...)	3 333 t (18 %)	2 059 t (11 %)	3 443 t (16 %)	3 159 t (16 %)

* Dont usine de compostage : **2 268 t** de compost distribué aux agriculteurs et **225 t** mis à disposition des usagers en déchèterie

Actions de prévention 2025

De nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre pour diminuer les tonnages de déchets et maîtriser les coûts : redevance incitative, fréquence de collecte adaptée, extension des consignes de tri...

Le 2^e Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été voté en 2022 afin de poursuivre les actions de prévention sur le territoire.

- Nombre de composteurs vendus : **289** (475 en 2024, 502 en 2023, 320 en 2022, 224 en 2021).
- Aide de **50 €** pour l'achat de couches lavables : **4 familles** (7 en 2024, 3 en 2023, 2 en 2022).
- Protections féminines : **9 femmes** (12 femmes en 2024 lors de la 1^{re} année).
- **32 bons de 25 €** pour la location d'un broyeur déchets verts distribués en 2025 (97 en 2024, 47 en 2023, 41 en 2022).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le résultat consolidé est de **-252 889 € TTC** (+ **83 867 € TTC** en 2024 / - **28 860 € TTC** en 2023).

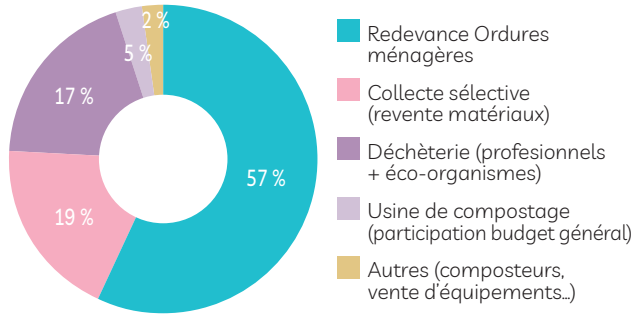
Ce résultat s'explique par des investissements importants (projet de ressourcerie, renouvellement de matériel...) et le surcoût de l'énergie en 2025.

LE SERVICE EAU

Le service Eau assure la production et l'alimentation en eau potable ainsi que l'entretien et le renouvellement des équipements : 5 usines, 771 km de réseaux et 11 réservoirs répartis sur le territoire.

Ces missions sont réalisées en régie pour les communes de la Presqu'île de Crozon, Rosnoën et Pont-de-Buis les Quimerch et en délégation de service public (DSP) par la société Véolia pour la commune du Faou jusqu'au 31 décembre 2025.

Recettes 2025

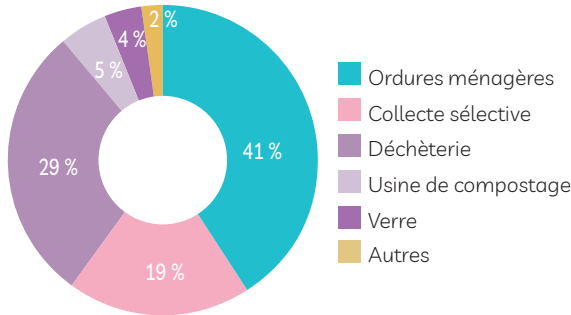


Montant total Recettes 2025 : **5 547 756 € TTC**

Montant total Recettes 2024 : **5 282 934 € TTC**

Montant total Recettes 2023 : **5 106 203 € TTC**

Dépenses 2025



Montant total Dépenses 2025 : **5 800 645 € TTC**

Montant total Dépenses 2024 : **5 199 067 € TTC**

Montant total Dépenses 2023 : **5 135 063 € TTC**

Régie (CCPCAM)	DSP (Véolia)
9 communes	Le Faou
16 594 abonnés	1 179 abonnés
8 points de captage	1 point de captage
Régie (CCPCAM)	DSP (Véolia)
4 usines (dont 1 eau de surface)	1 usine
9 réservoirs	2 réservoirs
726 km de réseau	45 km de réseau
19 agents	Personnel délégataire

Éléments financiers

Prix TTC du m ³ d'eau pour une consommation de 120 m ³ /an	
Presqu'île, Rosnoën et Pont-de-Buis lès Quimerch	Le Faou (+ Rumengol)
2,57 €	2,96 €

Recettes de vente d'eau en € HT et hors redevances agence de l'eau (tous abonnés)
Régie 3 336 644,08 €

Indicateurs de performance

Indicateurs de performance et indicateurs qualité	
Indice de protection de la ressource (y compris Syndicat Mixte de l'Aulne)	80 % *
Indice de connaissance et de Gestion patrimoniale (hors DSP)	110/120 **
Nombre de fuites sur le réseau ayant nécessité des travaux de terrassement (hors DSP)	38
Nombre d'interventions techniques sur les branchements abonnés, points de comptages	878

*Déclaration d'Utilité Publique obtenue et travaux réalisés. La dernière action à mener est la constitution de la commission de suivi des périmètres de protection.

**Taux de connaissance des diamètres, matériaux, années de pose des réseaux + traçabilité des interventions et pertes en eau.

Qualité de l'eau distribuée

- Analyses bactériologiques : **65** analyses conformes sur 65 réalisées
- Analyses « Physico chimiques » : **100** analyses conformes sur 101 réalisées

Principales actions 2025

- Lancement d'un programme de renouvellement de conduites de distribution sur les communes de Crozon, Camaret, Landévennec, Le Faou (Rumengol).

- Lancement d'une étude sur la commune d'Argol pour la recherche de nouvelles ressources sur les périmètres des captages existants.
- Mise en place d'une « sectorisation » conséquente sur le réseau d'adduction de Pont-de-Buis lès Quimerch.
- Étude d'une nouvelle tarification « progressive » sur le territoire de la Communauté de communes.
- Réalisation d'un audit sur la passation et l'intégration de la commune du Faou (gérée par la société Véolia), au sein de la régie d'exploitation de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Études en cours :

- › Mise en place d'un comité technique sur la « Sécurisation » de la commune de Rosnoën en eau potable (ajout d'un secours).
- › Lancement d'une étude sur la protection et sécurisation de l'ensemble des sites de production et de stockage en eau du territoire (portails, clôtures).
- › Pose de vannes de sectorisation sur une des deux conduites structurantes du territoire.

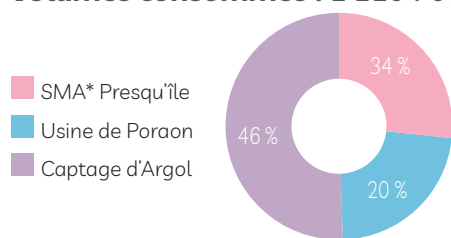
Études prévisionnelles :

- Mise à jour du programme de prélèvements CVM* suivant les recommandations du schéma directeur. Identification des tronçons.
- Lancement d'une étude sur l'état des infrastructures, et génies civils (réservoirs, châteaux d'eau).

*Chlorure de vinyle monomère

Presqu'île de Crozon

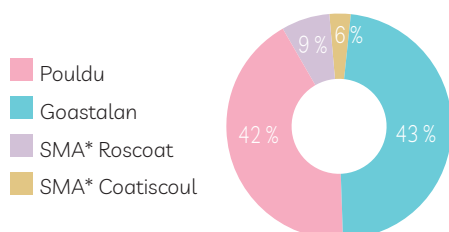
Mise à disposition : 1 602 917 m³
Volumes consommés : 1 110 708 m³



572 km de réseau
Rendement 2025 79,9 %

Pont-de-Buis lès Quimerc'h

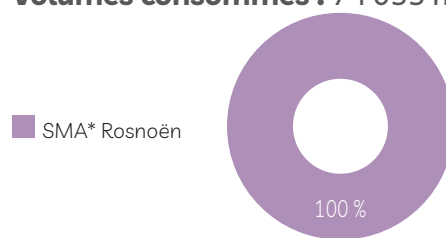
Mise à disposition : 296 193 m³
Volumes consommés : 217 295 m³



91 km de réseau
Rendement 2025 76,3 %

Rosnoën

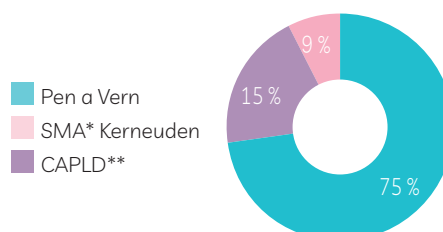
Mise à disposition : 89 757 m³
Volumes consommés : 74 055 m³



63 km de réseau
Rendement 2025 82,5 %

DSP Le Faou (Données Veolia)

Mise à disposition : 134 789 m³
Volumes consommés : 106 510 m³



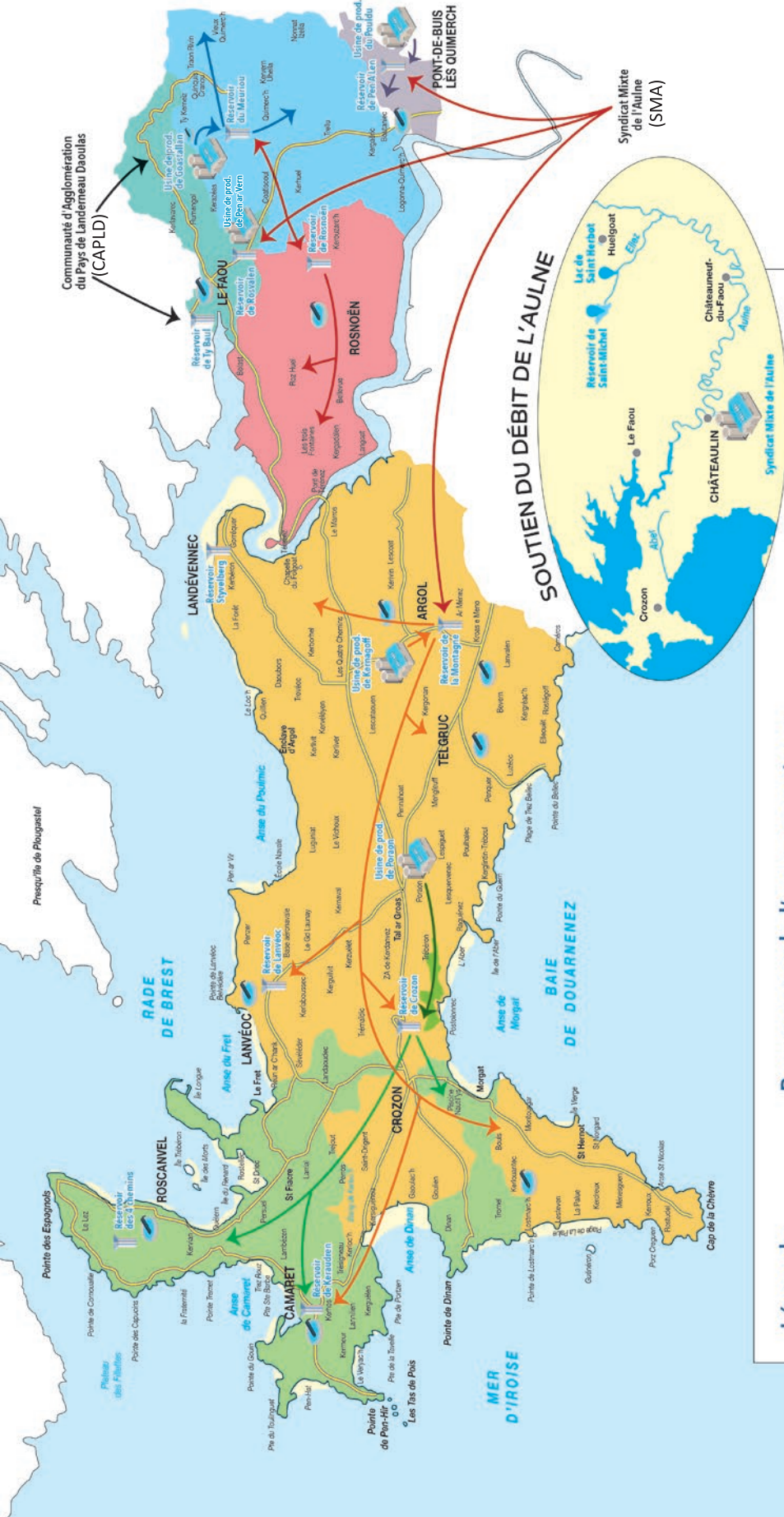
45 km de réseau
Rendement 2025 70,8 %

Le rendement d'un réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé « autorisé » (volumes facturés, service du réseau, consommateurs sans comptage), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau. Il indique le volume de pertes en eau par fuite. L'objectif à atteindre est de 85 %.

*SMA : syndicat mixte de l'Aulne

**Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas

Le petit cycle de l'eau en Presqu'île de Crozon Aulne maritime



Légende

Usine de production d'eau potable

Réservoir

Station d'épuration

Provenance de l'eau par secteur :

Réservoir de Crozon
(mélange Poraon + Kernagoff + SMA)

Réservoir de la montagne d'Argol
(mélange Kernagoff + SMA)

Usine de Poraon

Eau du Syndicat Mixte de l'Aulne (SMA)

Réservoir de Rosvalen
(mélange Pen ar Vern + SMA)

Réservoir du Meuriou
(mélange Goastallan + SMA)

Réservoir de Pen A Len
(mélange Pouldu + SMA)

ASSAINISSEMENT

3^e année du SPANC

L'année 2025 a connu une poursuite de l'augmentation du rythme des contrôles par le service d'assainissement non collectif (SPANC) et son prestataire, la société TP Ae.

On dénombre un total de **972** contrôles effectués sur l'année 2025 (608 contrôles périodiques, 152 contrôles de cessions, 93 contrôles de réalisation et 119 contrôles de conception).

2^e année du service d'Assainissement collectif

- Depuis le 1^{er} janvier 2025 et suite à la fin du contrat avec la SAUR, l'exploitation des réseaux et stations de traitement des eaux usées est assurée sur tout le territoire par la Société Publique Locale Eau du Ponant.
- 2 visites de station de traitement ont été réalisées dans le cadre des actions de prévention. 8 étudiants et 10 professionnels du territoire y ont participé.

Le 24 mars 2025, le Conseil Communautaire a adopté un programme d'actions

sur 10 ans basé sur les préconisations du Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement des Eaux Usées. Ce programme intègre les différentes études et investissements initiés par les communes avant le transfert de compétence et les dernières exigences des services de l'État.

Parmi les principales actions menées en 2025, on peut citer :

- Réalisation des travaux de modification de la STEP de Camaret (1 331 549 € HT)
- Démarrage de la maîtrise d'œuvre de l'opération de nouvelle station de traitement des eaux usées à Lanvéoc
- Travaux de construction de 2 bassins tampons à Crozon (634 365 € HT)

572 contrôles de branchements à l'assainissement collectif ont été réalisés en 2025 (147 contrôles périodiques, 297 contrôles cession, 152 contrôles de cessions, 66 contrôles de nouveau raccordement, 16 contre-visites, 46 contrôles de raccordement existant).



Travaux de modification de la STEP de Camaret-sur-mer.

GEMAPI – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

En 2025, la Communauté de communes a clarifié la gouvernance de la compétence en transférant la **gestion des milieux aquatiques (GEMA)** aux établissements gestionnaires des bassins-versants de la baie de Douarnenez – l'EPAB¹ – et de l'Aulne – l'EPAGA². Ces établissements sont intervenus sur les thématiques suivantes :

- **Sécurisation de la production d'eau potable et préservation de la biodiversité dans l'Aulne face aux aléas climatiques :** Gestion du soutien à l'étiage du bassin-versant de l'Aulne, avec le contrôle des lâchers d'eau depuis la retenue de Saint-Michel à Brennilis.

- **Amélioration de la qualité de l'eau :**

- › Suivis réguliers de la qualité de l'eau : analyses bactériologiques, des nitrates, des phytosanitaires et de leurs métabolites (secteurs étudiés : le Sillon des Anglais, la Douffine, l'estuaire du Faou, l'Aber, le Caon, Rostegoff, Porslous et Cameros).
- › Étude des profils de vulnérabilité conchylicole de la Rade de Brest.
- › Animation et promotion des mesures agro-environnementales et climatiques.
- › Accompagnement des agriculteurs dans l'application des arrêtés de zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE).
- › Valorisation des produits agricoles locaux en coordination avec le PAT³ : organisation d'un forum des professionnels de l'alimentation local.

- **Prévention de l'érosion des sols, du ruissellement et des transferts de pollution par la création de bocage :** Mise en œuvre de la nouvelle stratégie bocage, travaux de restauration de haies et de talus, animation.

- **Préservation de la biodiversité :** Animation du site Natura 2000 Vallée de l'Aulne, étude d'extension du site Natura 2000, inventaire des zones humides (suivis, actualisation, accompagnement du service urbanisme).

La Prévention des inondations (PI) a également été transférée à l'EPAGA sur l'Aulne qui est intervenu sur les thématiques suivantes :

- › Mise en œuvre et labellisation du programme d'études préalable au PAPI⁴ Aulne II, diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, études pour l'aménagement d'ouvrages de régulation des crues.

Sur le bassin-versant de la baie de Douarnenez la communauté de communes reste compétente en matière de prévention de inondations. La démarche PAPI⁴ a été initiée sur ce secteur afin de mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques littoraux.

1. EPAB : Établissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez

2. EPAGA : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du Bassin-Versant de l'Aulne

3. PAT : Plan alimentaire de territoire

4. PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

LE SERVICE ÉNERGIE

LA SMARTGRID



La « smartgrid » baptisée « Energlaaz » (énergie verte), réseau électrique intelligent permettant la production et l'autoconsommation d'électricité par des moyens locaux et « verts », a été réalisée en 2019.

L'installation est composée d'une éolienne de 25 kW et de 30,5 m de haut, de panneaux photovoltaïques de 60 kW en toiture du garage-atelier et du bâtiment de stockage des déchets recyclables, de batteries de stockage lithium d'une

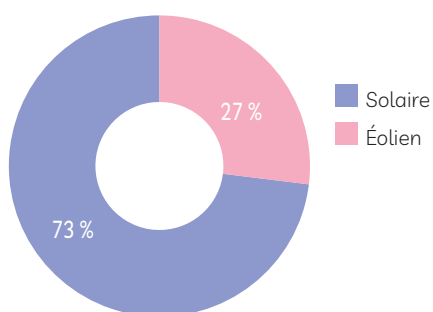
capacité de 134 kWh et d'un système de pilotage au siège.

La production d'énergie est orientée en priorité vers les bâtiments communautaires (siège, atelier, usine de compostage...) et les véhicules électriques, puis vers les batteries de stockage. Le reste est injecté dans le réseau public sous forme de don au fonds de dotation « Énergie solidaire ».

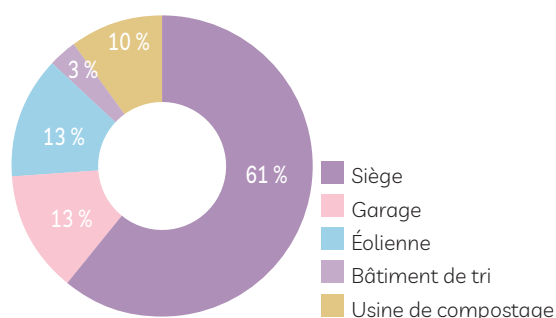
**territoire à énergie positive pour la croissance verte*

***fonds de soutien à l'investissement local*

PART DE LA PRODUCTION 2025



PART DE LA CONSOMMATION 2025



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE 1^{RE} PHASE

Dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective, une centrale photovoltaïque a été réalisée sur la toiture du hangar de stockage de bois déchiqueté de la Communauté de communes d'une puissance de 89 kWc et composée de 2000 modules. L'entreprise ENTECH a posé et

mis en service les panneaux photovoltaïques en 2025.

La totalité de la production est injectée sur le réseau ENEDIS dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale étendue à un rayon de 15 km.

SYNTHÈSE DE RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS

Site	Energie autoconsommée collectivement kWh	Energie achetée auprès de fournisseur de complément kWh	Consommation globale par site kWh
Piscine Nautilus	16262	124590	140852
Usine eau potable	3675	75488	79163
Smart Grid	818	29709	30527
Office de tourisme Crozon	713	7855	8567
Salle de spectacles l'Améthyste	1116	7154	8270
Résidence du Cré (maison de l'emploi)	464	6123	6587
Office de tourisme Camaret	288	2964	3252
Déchetterie	239	2862	3101
Centre de transfert	87	394	482
Surpresseur à Pondol (Penfond - Crozon)	13	98	111
Total	23676	257237	280913

LA CENTRALE SOLAIRE AU SOL

6 500 panneaux photovoltaïques ont été posés fin 2020 dans la zone d'activités de Kerdanvez. Ces panneaux sont orientés plein sud, inclinés à 25° et occupent une surface de 6 hectares.

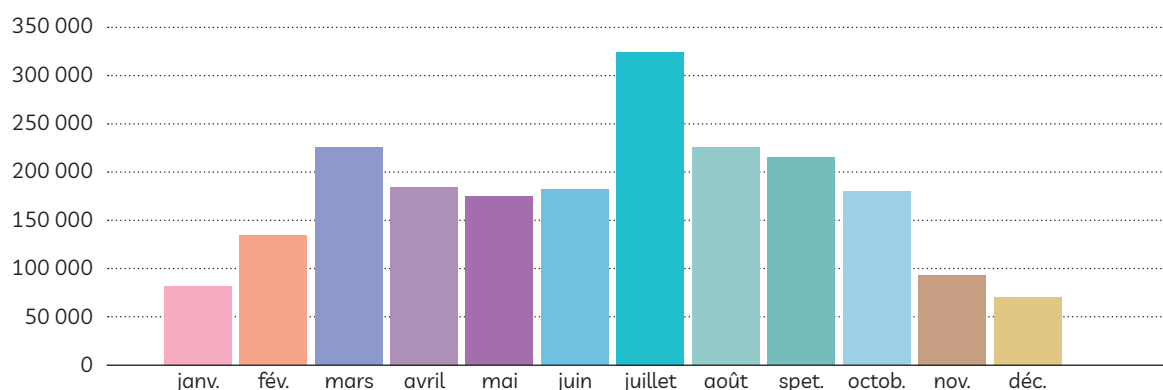
La centrale a été construite et est gérée par la société Ouest Énergies 1, locataire du site dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans (loyer annuel 12 000 €); les retombées fiscales pour la Communauté de communes, le département du Finistère, la commune de Crozon (où se situe la

centrale) et la région Bretagne sont estimées à 37 300 € par an au total.

La production annuelle de la centrale, d'une puissance de 2,27 MWc, est estimée à **2,8 GWh** soit **l'équivalent de 800 foyers par an** (chauffage inclus). L'électricité produite est rachetée par EDF et alimente les foyers des secteurs les plus proches.

Coût du projet : 2,5 millions d'euros d'investissement privé / 100 000 € de financement participatif

Production réelle en KWh en 2025



PARTENARIAT AVEC ENER'GENCE

La convention avec Ener'gence, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, s'est poursuivie en 2025 avec la réalisation d'un programme de 85 130 €.

Ce programme a permis de poursuivre :

- Le suivi des consommations et l'accompagnement de projet des bâtiments communautaires,
- La mobilisation des acteurs économiques et l'accompagnement des entreprises du territoire dans leur recherche d'optimisation énergétique,
- Les actions de sensibilisation et d'animation du grand public, y compris avec la continuité du programme « Citoyens du Climat » de la Communauté de communes,
- Les actions d'animation pour le jeune public, en centre de loisirs ou en milieu scolaire,
- L'animation du dispositif Tinergie (information, conseil et accompagnement des projets de rénovation des particuliers), notamment via des permanences deux fois par mois au Faou et à Crozon,
- Les actions en soutien aux publics en situation de précarité énergétique,

- Des actions d'information des agents et élus de la collectivité aux enjeux énergétiques et climatiques.

La convention de partenariat a été renouvelée pour les trois années suivantes 2026/2028.

Citoyens du climat

Financé par la Communauté de communes, ce réseau regroupe des habitants et des habitantes du territoire qui souhaitent agir en vue de faire avancer la transition énergétique. Il a pour ambition de mobiliser et sensibiliser d'autres habitants en les formant aux enjeux de la transition énergétique, par le biais d'ateliers sur la gestion des déchets, les éco-gestes eau et électricité, le plan climat...

Actions 2025 :

- Co-organisation d'une réunion publique sur les énergies renouvelables citoyennes,
- Participation au projet d'achat groupé de panneaux solaires,
- Organisation d'une campagne d'achat groupé d'arbres
- Expérimentation de la fertilisation à l'urine, en lien avec la Maison des Minéraux
- Émissions de radio « Transistoc'h »

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

Ce projet territorial stratégique valable 6 ans a pour objectifs :



- la réduction des gaz à effet de serre (GES) du territoire (volet « atténuation ») ;
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET élaboré en 2019 est arrivé à son terme, et une nouvelle démarche doit être relancée.

En 2025, le territoire de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime a réalisé une mise à jour de son diagnostic : consommation d'énergie par secteur d'activité (habitat, transport, agriculture...), état des lieux des énergies renouvelables (éolien, solaire thermique, photovoltaïque, hydroélectricité, bois énergie, énergies marines...), cartographie des réseaux, évaluation de la capacité d'injection supplémentaire par type d'énergie.

Une délibération votera le lancement de la nouvelle démarche PCAET en septembre 2026. Les nouvelles ambitions de la collectivité, ainsi que les objectifs et actions associées seront définies par la suite, en parallèle de l'évaluation environnementale du projet.

GESTION DES ESPACES NATURELS

NATURA 2000

Le poste est financé à hauteur de 800 h par la Région Bretagne et l'Europe via le FEDER** pour la mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion.

L'année 2025 est une année sous le signe du Damier de la Succise (papillon).



Actions 2025

- **Poursuite de l'inventaire du papillon le Damier de la Succise** ; comprenant des sorties terrain, du travail de cartographie et la rédaction d'un rapport ;
- La réalisation d'un contrat Natura 2000 pour **arracher et couper les jeunes pins sur certains espaces de landes** afin de les préserver. Ce travail est réalisé en régie avec l'équipe du service Espaces Naturels ;
- Un autre projet de contrats Natura 2000 a été déposé à la Région : la **canalisation des visiteurs sur la pointe du Toulinguet** ;

- **Le suivi annuel des Grands rhinolophes** (chauve-souris) a été réalisé. L'espèce se porte bien sur le site, un record a été battu cette année avec 1 517 en hivernage sur l'ensemble des sites et 602 dans les colonies de reproduction ;
- **La gestion financière et administrative** des dossiers dont les demandes de financement européen ;

COTRANÇÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



- Une **session d'arrachage d'Ail Triquètre** dans les dunes de Pen Had avec des bénévoles ;



- **Le suivi des différents projets et études** menées dans le cadre de l'Opération Grand Site.

** Fonds européen de développement régional

RÉSERVE NATURELLE



La Réserve naturelle régionale (RNR) est constituée de 27 sites d'intérêt géologique répartis sur le littoral des 7 communes de la Presqu'île de Crozon. Cet outil de protection de la nature vise à préserver, gérer et faire connaître les patrimoines géologique et biologique remarquables du territoire.

Les opérations prévues au plan de gestion se sont poursuivies en 2025, avec notamment :

- **Les études et suivis scientifiques** des falaises rocheuses, des falaises meubles et des flèches littorales, le suivi des habitats naturels gérés d'après les recommandations du Conservatoire botanique, l'actualisation de l'inventaire de la flore, le suivi de la reproduction des Craves à bec rouge, la mise en place d'un suivi des Reptiles et la contribution à la création de l'Observatoire photographique régional des effets du changement climatique sur les paysages bretons.

- **La gestion et conservation des sites :** surveillance et rappel de la réglementation lors de la constatation d'infractions, commissionnement du garde littoral qui viendra en renfort sur la mission police de la RNR, entretien des espaces naturels à Raguénez, Rozan, Veryac'h, Dinan, Lostmarc'h, Trez Bihan et Pen Had avec le service espaces naturels et l'entreprise Volant, entretien et sécurisation des sentiers d'accès aux géosites, organisation de chantiers nature, remplacement de 4 pupitres pédagogiques, collecte des macrodéchets.
- **Les animations et les formations :** proposition de visites guidées par la Maison des minéraux pour le public et les scolaires, mise en place d'animations nature par le service Espaces Naturels avec l'arrivée d'une nouvelle garde, présentation de la RNR dans le cadre de formations universitaires (UBO, IUT de

Lorient, Sorbonne Université), de journées techniques (chantiers nature, Rdv du tourisme, visite de la Communauté de communes), organisation d'un séminaire international sur l'Ordovicien par l'UBO.

- **La communication autour de la Réserve naturelle :** création d'une carte interactive sur les outils de protection de la nature du territoire avec le service SIG, diffusion des dépliants, posters et autres visuels de la Réserve aux acteurs du territoire, diffusion de connaissances et d'informations via le site web de la RNR, la presse ou autres interventions.

L'évaluation à mi-parcours du plan de gestion, ainsi qu'une enquête de perception de la Réserve auprès des élus du territoire, ont également été menés en 2025.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.reservepresquiledecrozon.bzh

ESPACES NATURELS ET SENTIERS

La compétence de gestion des espaces naturels et des sentiers est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020. Depuis 2025, le service Espaces Naturels et sentiers de randonnée est composé d'une équipe de **8 personnes** (1 responsable, 2 gardes du Littoral, 1 chef d'équipe et 4 agents techniques) qui œuvrent au quotidien à la préservation de nos espaces naturels et à l'entretien de nos sentiers. 3 saisonniers viennent renforcer les effectifs permanents à la belle saison.

Chiffres 2025

1 280 ha d'espaces naturels en gestion (Conservatoire du Littoral, Département du Finistère et communes du territoire)

424 ha d'espaces naturels des communes gérés par la Communauté de communes dont 200 ha en appui de l'ONF* pour la forêt communale d'Argol

27 sites de la réserve naturelle en gestion en lien avec la Conservatrice

202,42 km de chemins d'intérêt communautaire à entretenir

Bilan 2025 des échouages d'animaux marins en Presqu'île de Crozon	
Répartition par espèces	
ÉCHOUAGES DE CÉTACÉS	19 (76 %)
Dauphin sp.	1
Dauphin commun	14 (95 %)
Dauphin bleu et blanc	1
Grand dauphin	0
Marsouin commun	0
Globicéphale noir	0
ÉCHOUAGES DE PINNIPÈDES	6 (24 %)
Phoque sp.	4 (66,7 %)
Phoque gris	2 (33,3 %)
Total des mammifères marins : (36 en 2021 ; 32 en 2022 ; 60 en 2023 ; 52 en 2024)	24

* Office national des forêts

Actions 2025

2025 a vu la livraison du plan de gestion de l'étang de Kerloc'h qui a été intégralement réalisé en régie. Ce travail de 20 mois permet de fixer un cap pour les 10 ans à venir et de planifier les premières mesures de gestion sur le site pour 2026.

Nous avons pu consacrer davantage de temps à la gestion de nos espaces naturels sur l'année. Ceci s'explique pour une meilleure organisation du service notamment grâce au renfort d'un chef d'équipe depuis le mois de septembre.

L'arrivée d'une animatrice nous a permis de développer le volet pédagogique au sein de notre service, un objectif fixé depuis plusieurs années.

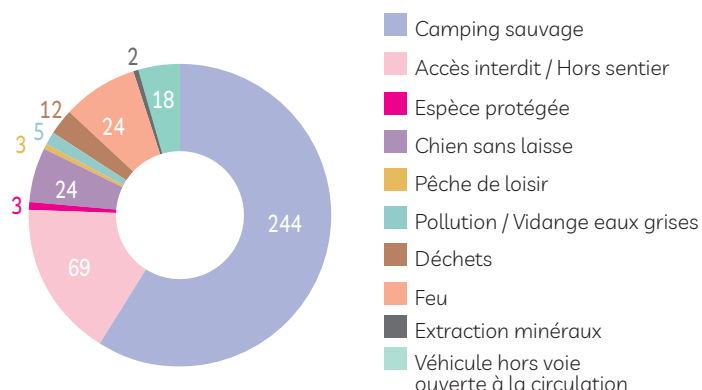
168 personnes ont été sensibilisées cette année dans ce cadre.

Le service a également préparé les sentiers pour l'organisation de plusieurs manifestations sportives (*La presque-îlienne, Les Radieuses, la Rando U, Le Grand Raid du Finistère...*) mais aussi certains sites pour des animations locales.

11 tonnes de déchets ont été collectées sur le littoral du territoire, essentiellement via le dispositif de bacs à marée mais également sur des points d'apport volontaire des ramasseurs de l'estran. La convention signée entre la Communauté de communes et CITEO afin de lutter contre les déchets abandonnés sur les 10 communes du territoire et sur l'ensemble du Littoral qui nous concerne nous permet d'améliorer petit à petit ces dispositifs de collecte.

1 187 personnes ont été sensibilisées au cours de nos patrouilles en espaces naturels. Lors de ces patrouilles, 414 infractions ont été constatées et 10 ont donné lieu à une procédure. La majorité des infractions relevées sont liées à la pratique du camping sauvage, aux dépôts d'immonables et à l'accès aux sites interdits.

Le nombre de verbalisation est **en baisse** par rapport à 2024.



GESTION DES SITES

• L'Aber :

- › Fauche avec exportation des cuvettes à Ophioglosse (fougère)
- › Entretien / Restauration des bi-fils
- › Arrachage du séneçon du Cap, de la vergerette du Canada et du Yucca
- › Gestion du bac à marée
- › Entretien des abords du four à chaux de Rozan et fauche avec export

• Étang du Fret :

- › Gestion des niveaux d'eau
- › Maintenance sur les vannes du Fret et suppression des mollusques empêchant le bon fonctionnement de l'ouvrage
- › Chasses d'eau régulières en été pour évacuer les algues se développant fortement et éviter une eutrophisation du plan d'eau
- › Entretien du sentier permettant de pénétrer sur le site
- › Ramassage des déchets accessibles en fond d'étang
- › Réflexion et premières projections pour la réalisation d'un observatoire ornithologique
- › Restauration de la prairie mésophile au sud-est du plan d'eau sur 3 hectares

- **Raguenez et Île de l'Aber**

- › Restauration des clôtures fermant les secteurs en forte érosion
- › Fauche avec exportation de la pointe de Raguenez
- › Découverte de nouvelles stations de Millepertuis des montagnes

- **Goulien / Kersiguénou :**

- › Entretien / Restauration des protections dunaires
- › Maintenance du platelage mis en place en 2023
- › Restauration de la cuvette à Orchidées

- **Saint-Hernot :**

- › Maintenance des clôtures empêchant l'accès à la parcelle du Conservatoire et à la plage de l'île Vierge
- › Réception des documents du bureau d'études pour l'aménagement et la valorisation du site
- › Sécurisation du bois du Kador par la coupe de branches et d'arbres tombés
- › Suivi de l'exploitation forestière en lien avec l'ONF suite à la tempête Ciaran
- › Entretien du Fort du Kador

- **Cap de la chèvre :**

- › Reprise des mono-fils
- › Broyage de la parcelle située en bordure de la route de l'île Vierge
- › Fauche avec exportation des prairies mésophiles autour du moulin de Kergonan et de la ferme de Park Braz
- › Retrait d'arbres tombés sur la grève de l'île Vierge
- › Entretien des alignements de Ty ar C'huré

- **Tromel :**

- › Suivi écologique de la reprise de la végétation sur les placettes d'étrépage précédemment créées

- **Porzh Naye :**

- › Arrachage des espèces invasives toujours présentes après la restauration du parking de l'an dernier

- **Kerloc'h :**

- › Réalisation du diagnostic écologique du site en vue de l'élaboration du plan de gestion

- **Pointe des Espagnols :**

- › Entretien du site dans le cadre de sa mise en valeur
- › Pose d'un éco-compteur

- **La Fraternité :**

- › Entretien des remparts et du site en lien avec l'association 1846

- **Argol :**

- › Chantier de restauration des landes vieillissantes
- › Suivi des parcelles incendiées en juillet 2022 et mise en œuvre de la fiche action pour la restauration des landes
- › Broyage de la pointe de Keric

- **Dinan :**

- › Arrachage de jeunes pins sur les landes rases atlantiques dans le cadre d'un contrat Natura 2000 en régie

- **Le Gouin :**

- › Entretien du Fort

- **Trez Bihan :**

- › Réouverture de landes enrésinées

AUTRES SITES

- **Plage de Morgat :**

- › Maintenance et surveillance de l'enclos à gravelots. Suivi de la nidification, et sensibilisation des usagers : 1 petit à l'envol
- › Restauration de l'enclos afin d'éviter qu'il se végétalise trop et qu'il ne soit plus favorable au grand gravelot

- **Dune de Pen Had :**

- › Maintenance des aménagements de canalisation

- **Pointe de Pen Hir :**

- › Restauration des mono-fils

BILAN DES FAUCHES AVEC EXPORTATION

Cette année, environ **3,77** ha ont été entretenus par la fauche et le débroussaillage sur les espaces naturels dont la gestion est confiée à la communauté de communes :

- **Porzh Naye** (5 216 m²),
- **Pen Hat** (9 m²),
- **Veryac'h** (600 m²),
- **Kersiguénou** (5 661 m²),
- **Pointe de Dinan** (2 126 m²),
- **Pointe de Lostmarc'h** (2 979 m²),
- **Dunes de L'Aber** (1 301 m²),
- **Le Rozan** (3 167 m²),
- **Pointe de Raguénes** (1 521 m²),
- **Trez Bihan** (521 m²),
- **Pointe de Keric** (4 283 m²),
- **Lomergat** (1 310 m²)

AUTRES PROJETS

- Lancement du diagnostic et de l'étude d'opportunité sur les bâtiments du chantier naval du Fret
- Mise en œuvre du plan d'actions sur le sentier de l'Île Vierge

Bilan illustré



▲ Sorties Nature



▲ Animation dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du littoral



▲ Réouverture de lande sur le secteur de Trez Bihan



▲ Fauche avec exportation sur la pointe de Dinan



▲ Agrion Joli (*Coenagrion pulchellum*) Libellules de la famille des zygoptères



▲ Criquet (*Acrididea*) de l'ordre des orthoptères



▲ Écaille Tigrée (*Spilosoma lubricipeda*)



▲ Autopsie sur une carcasse de Dauphin Commun



▲ Gestion des déchets littoraux



▲ Création d'escalier en régie pour l'aménagement du sentier de Rosnoën



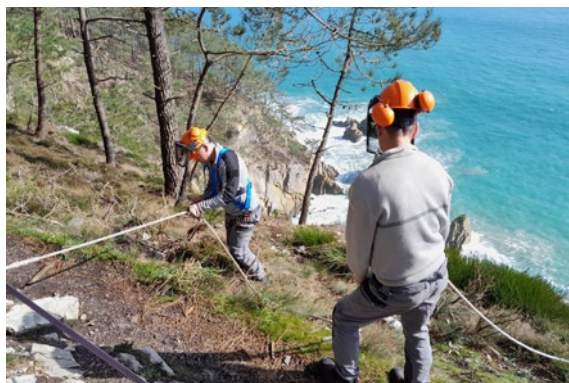
▲ Une des passerelles réalisée à Rosnoën



▲ Aménagement le long du nouveau sentier côtier à Rosnoën



▲ Pose des passerelles (en sous-traitance) sur le sentier de Rosnoën



▲ Travaux de sécurisation du secteur de Porzh Leon à Crozon



▲ Rendu final de l'aménagement



▲ Aménagement de la main courante à Landévennec



▲ Aménagement de deux platelages sur le secteur de la pointe de Dinan

LOCALISATION DES OPERATIONS MENEES SUR LES ESPACES NATURELS EN 2025



LOCALISATION DES OPERATIONS MENÉES
SUR LES SENTIERS EN 2025



1:140 000
0 1 2 km

OPÉRATION GRAND SITE (OGS)

L'Opération Grand Site est une démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de mettre en œuvre des actions visant à répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et la gestion des sites classés.

Les élus ont initié les réflexions autour de ce projet ambitieux depuis 2020. En novembre 2023, le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a donné son accord pour initier l'Opération Grand Site sur le territoire. Ainsi, les réflexions autour de ce projet se poursuivent, autour de trois grandes orientations :

- Restaurer et protéger les paysages et les patrimoines du Grand Site,
- Mettre en place une stratégie durable d'accueil, des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site et de ses habitants,
- Mettre en œuvre et faire vivre de manière co-construite, partagée et durable l'Opération Grand Site.

L'année 2025 a permis de :

- finaliser le plan d'actions de la démarche et de l'approuver en Conseil communautaire en juin 2025 ;
- présenter le plan d'actions à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en septembre 2025 puis au ministère de la transition écologique à Paris en 2026 pour une validation au niveau national ;



- d'aboutir au plan d'aménagement de l'anse de Dinan pour améliorer les stationnements, la circulation et préserver les paysages et les milieux fragiles ;
- d'améliorer la connaissance de la fréquentation du territoire grâce à une étude globale de fréquentation croisant données touristiques, journées d'enquêtes et de comptages et entretien d'acteurs impliqués ;
- d'établir un plan d'actions stratégique autour de la randonnée pour mieux organiser l'offre de randonnée et d'itinérance : créer une itinérance côté Aulne maritime, repenser les circuits...
- et d'initier une étude relative à l'accueil des visiteurs et à l'aménagement des stationnements sur la commune de Roscanvel en lien avec les sites de fortifications.



RANDONNÉES

Dans le cadre de ses actions de développement touristique, la Communauté de communes assure la gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage.

Elle coordonne également l'entretien et l'actualisation de la signalétique des circuits de randonnées pédestre, cyclotourisme et VTT avec les partenaires (Département, communes, Parc Naturel Régional d'Armorique, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, Fédération Française de Cyclotourisme, associations Vélo Sport Presqu'île de Crozon et VTT Presqu'île de Crozon).

Actions 2025 :

- Entretien des aménagements
 - › Maintenance des mises en défens
 - › Entretien des passerelles et platelages
 - › Entretien de l'escalier de Roscanvel
- Création d'aménagements et de sentiers
 - › Création d'un sentier sur la commune de Rosnoën sur un linéaire de 3 300 m dans le cadre du projet France Vue sur Mer
 - Pose de 6 passerelles et création de 3 escaliers
 - Pose de 2 km de clôtures

- Pose de 4 barrières
- › Création de 2 passerelles sur la pointe de Dinan
- › Sécurisation du secteur de Porzh Léon (Secteur dangereux avec plusieurs incidents mortels)
- › Pose de marches pour accéder au GR depuis l'estuaire de l'Aber
- › Aménagement d'une main courante sur l'escalier de Landévennec

- Gestion des itinéraires
 - › Entretien des 209 km de sentiers
 - › 2 passages entre avril et août
 - › 1 passage de restauration hivernale
 - › Maintenance de l'ensemble des aménagements
- Préparation des itinéraires en vue de manifestations sportives
 - › La Presqu'îlienne
 - › La rando presqu'île
 - › La rando U
 - › Les radieuses
 - › Le Grand raid du Finistère
 - › Triathlon de la Presqu'île
- Mise en place d'une carte en ligne de suivi de l'entretien des sentiers communautaires

FRELONS À PATTES JAUNES (FRELONS ASIATIQUES)

La Communauté de communes est impliquée dans la gestion des espèces invasives ; elle prend notamment en charge le coût de destruction des nids de frelons à pattes jaunes pour les 10 communes.

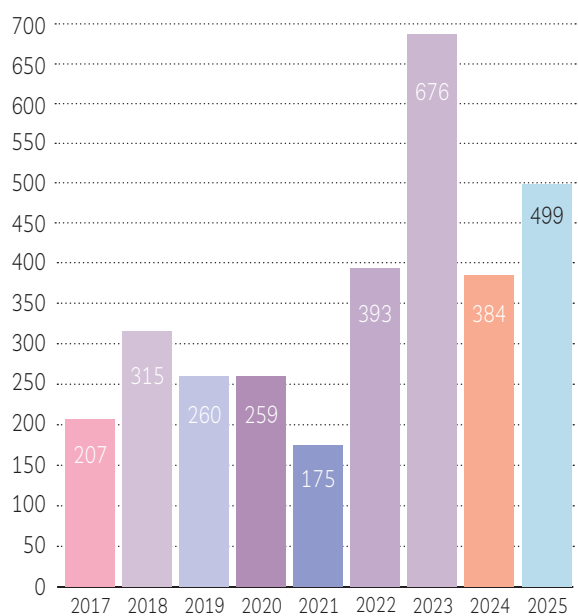
La destruction des nids se fait mécaniquement (destruction par écrasement) quand le nid est accessible et petit ou chimiquement (injection de poudre insecticide dans le nid) lorsqu'il est gros et / ou en hauteur. Il est à noter que l'utilisation de cet insecticide a un impact sur l'environnement. Le piégeage ne doit être réalisé qu'entre mi-mars et mi-juin afin de capturer les reines (fondatrices) tout en limitant l'impact sur les autres insectes.

Nombre de nids détruits sur notre territoire en 2025 : 499.

Quelques chiffres pour résumer les 11 ans de lutte :

- 3 625 nids détruits
- Moyenne sur les 11 années d'intervention : 329 nids détruits /an
- Coût total (2015-2025) : 256 014 € TTC
- 23 274 € TTC par an en moyenne
- Année avec le plus faible nombre de nids détruits : la première année (2015) avec 54 nids détruits
- Année avec le plus grand nombre de nids détruits : 2023 avec 676 nids détruits (45 030 € TTC)

NOMBRE DE NIDS DE FRELONS À PATTES JAUNES DÉTRUITS



Les nids primaires détruits hors prestation
ne sont pas recensés.

Coût 2025 : 34 830 € TTC.



05

LE PÔLE COHÉSION SOCIALE / ENFANCE-JEUNESSE ET LOISIRS



L'ACCÈS AUX DROITS, L'EMPLOI ET L'INSERTION



Dispositif mis en place par l'État, France services intervient en plusieurs lieux du territoire pour apporter aux habitants un accès de proximité aux principaux organismes de services publics.



› Une salle de réunion pour l'organisation de réunions et d'ateliers.

• La Maison de l'enfance et de la famille et de l'emploi Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h

La maison de l'enfance et de la famille Baradozic est située au bourg de Pont-de-Buis lès Quimerc'h. Elle accueille dans ses locaux les services de l'enfance de la commune, le Relais petite enfance, la crèche municipale, l'ALSH, des partenaires de l'emploi et le CDAS.

• Une permanence dans les 8 autres communes

Chaque itinérance est assurée dans le bourg de la commune, au sein de la mairie ou dans une salle adjacente à la mairie.

Elle apporte :

- Une facilitation de l'accès aux droits des habitants de la Communauté de communes
- Une aide à l'utilisation des espaces personnels, à l'utilisation d'internet...
- Une aide à la recherche d'emploi, à la rédaction de CV et de lettre de motivation

Les différents lieux d'intervention :

• La maison de l'emploi de Crozon

La maison de l'emploi est située au bourg de Crozon, en face de la Poste.

Elle comporte :

- › Un espace informatique équipé de deux ordinateurs reliés à une imprimante et d'un scanner,
- › Des bureaux de permanence pour les partenaires,

LES CHIFFRES 2025

- **8 252 accompagnements** auprès de 6 907 usagers dont 3 437 accompagnements individuels dans les démarches par les conseillers France services.
- **1 950** demandeurs d'emploi au 4^e trimestre 2025 (source : France Travail)

Ces missions sont réalisées par l'ensemble des structures présentes :

• Communauté de communes

- › Deux conseillers France service qui :
 - › Assurent un accueil de premier niveau des usagers sur l'ensemble des lieux d'itinérance
 - › Orientent et accompagnent le public dans ses démarches administratives
 - › Accompagnent les usagers de l'espace informatique

- › Organisent des ateliers en lien avec les démarches administratives
- › Participent à la mise en place d'actions en lien avec les partenaires
- › Participent à la communication du dispositif France services

• **Une coordinatrice qui :**

- › Réalise le suivi du dispositif
- › Coordonne la dynamique partenariale
- › Favorise la mise en place d'actions en lien avec les partenaires de France services et du territoire
- › Anime les instances de gouvernance

• **Les partenaires et permanences**



- › Accompagnement des demandeurs d'emploi
- › Lien entreprise - demandeurs d'emploi
- › Mise en place d'ateliers d'aide à la recherche
- › Entretiens avec un conseiller **France Travail** sur rendez-vous



- › Des agents des finances publiques accueillent sur rendez-vous les habitants pour transmettre des renseignements et informations sur leur situation fiscale à **la Maison de l'emploi de Crozon, à la maison Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h et à la mairie de Telgruc-sur-mer.**



- › La caisse d'allocation familiale reçoit sur rendez-vous les habitants pour transmettre des informations sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches à la Maison de l'emploi de Crozon.



- › La maison de l'emploi de Crozon accueille plusieurs intervenants pouvant transmettre une information ou apporter une aide sur une question juridique.
- › Un juriste du conseil départemental d'accès aux droits
- › Le conciliateur de justice, auxiliaire de justice bénévole, dont le rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend.
- › Le délégué du procureur, citoyen habilité par le **procureur de la République** pour **participer à la mise en œuvre de la politique pénale.**
- › L'association UFC Que choisir.



- › Accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans
- › **La Mission Locale** est présente à la maison de l'emploi de Crozon et à la maison Baradozic de Pont-de-Buis lès Quimerc'h.



- › La maison de l'emploi de Crozon est un point relais Particulier Emploi depuis 2018. La mise en place de la France services itinérante a permis de proposer l'accompagnement sur les démarches et relations entre salariés et particuliers employeurs dans l'ensemble des communes du territoire. **La convention a été renouvelée en 2024.**



- › La **Plateforme mobilité** propose un accompagnement spécifique pour lever les freins à la mobilité aux habitants dans leur projet professionnel. Elle réalise des permanences et des informations collectives

depuis plusieurs années à la Maison de l'emploi.

- **Le Greta** intervient au sein de la maison de l'emploi depuis plusieurs années afin de présenter les offres de formation présentes sur le territoire. Il met en place entre autres le dispositif Prépa Clés. De manière ponctuelle, il organise des informations collectives et des rendez-vous individuels.



- Le CIRFA Armée de Terre propose une permanence à la maison de l'emploi afin d'accueillir les jeunes souhaitant s'informer sur les métiers de l'Armée de Terre.



- La Base aéronautique navale de Lanvéoc Poulmic propose une permanence à la maison de l'emploi afin d'accueillir les jeunes souhaitant s'informer sur les métiers de la Marine Nationale.



- Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Rapam, accompagne les parents dans leur recherche de mode de garde et dans la relation avec les assistantes maternelles. Afin d'apporter un service au plus proche des habitants et de lever les freins à l'emploi lié aux difficultés de mode de garde, une permanence a été proposée jusqu'en septembre 2025.



RELAIS PETITE ENFANCE

- L'organisme de formation CLPS (Contribuer à la Promotion Sociale) réalise des permanences au sein de la maison de l'emploi à Crozon et de la Maison Baradozic à Pont-de-Buis lès Quimerc'h



dans le cadre du dispositif d'insertion MISE, financé par le Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans une remobilisation du projet professionnel.

- L'association relais Travail réalise des permanences au sein de la maison de l'emploi à Crozon dans le cadre du dispositif Boost Emploi, financé par le Département pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans une remobilisation du projet professionnel.



- Dans le cadre de son partenariat avec la Communauté de communes, l'ADIL organise des permanences à la Maison de l'emploi de Crozon pour informer les habitants sur les droits et devoirs des propriétaires et locataires.



- **Le CNIDFF** accompagne les familles sur leur droit, les situations de violences et l'insertion des femmes. Depuis septembre 2025, des permanences mensuelles juridiques sont mises en place à la maison de l'emploi. Des temps de sensibilisation auprès des élus, bénévoles et professionnels du social et professionnels de santé sont organisés.



LES AUTRES ACTIONS SOCIALES

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le Contrat Local de Santé a pour objectif d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale aux besoins et aux spécificités de la population.

Ce contrat a été signé le 26 juin 2019 par les 7 intercommunalités du pays de Brest, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle métropolitain du pays de Brest, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le CHRU de Brest et des organismes de protection santé-maladie.

Le plan d'actions est défini pour 5 ans et comporte 4 axes : l'accès aux soins, la promotion de la santé, les populations vulnérables et leurs aidants, l'innovation et la participation citoyenne. Une cinquantaine d'actions a été réalisée.

Depuis la signature du CLS plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire :

- Une formation Santé mentale des jeunes à destination de l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la jeunesse
- **Des consultations délocalisées en addictologie** tout au long de l'année en 2025 et 6 temps de sensibilisation organisés auprès de professionnels de santé et médico-sociaux

- **Un forum des associations de santé** permettant l'interconnaissance entre les associations de santé, les professionnels de santé et les habitants. 24 associations ont participé en 2025.

- **Des actions de sensibilisation en santé et environnement** ont été menées sur les thématiques précarité énergétique et santé et perturbateurs endocriniens

- **Unité mobile de prévention** : déploiement des permanences au 4^e trimestre 6 permanences et 77 personnes rencontrées.



- **Maison Sport santé** : participation à la création d'une maison Sport santé pilotée par l'UFOLEP et la CPTS* du Bout du Monde avec un partenariat avec la maison sport santé de la CPTS* Menez Are.

*CPTS : communauté professionnelle territoriale de santé

TABAC, ALCOOL, JEUX...ET SI ON EN PARLAIT ?

ECHU! Rendez-vous GRATUITS toute l'année

Au Faou	A Crozon
Jeu 11 décembre matin	Jeu 11 décembre après-midi
TABAC	
PRISE DE RDV ET RENSEIGNEMENTS Maison de Santé de l'Aulne Maritime 4 ter route du Guern - Le Faou 02 98 81 95 55	PRISE DE RDV ET RENSEIGNEMENTS Maison de l'Emploi/France services résidence du Cré - Crozon 02 98 27 22 54
ALCOOL, JEUX, ÉCRANS...	
Jeu 4 et 18 décembre	
Au CH de Crozon - Ty Buez PRISE DE RDV ET RENSEIGNEMENTS CSAPA 02 98 22 36 00	

Logos: ars, PAM, CLS, CHRU, Agence Régionale de Santé, Pays de Brest, Agence de Développement Économique et d'Innovation, Agence de Développement Social et de Cohésion

LE CENTRE SOCIAL ULAMIR

Le centre social ULAMIR a pour mission d'animer la vie locale et de créer du lien social sur les 7 communes de la Presqu'île de Crozon dans une dynamique de proximité à vocation globale, familiale et inter-générationnelle. L'association accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Elle est hébergée dans des locaux communautaires.

Le projet du centre social est basé sur les besoins et les attentes des habitants. Ainsi, il propose à ses adhérents des activités pour petits et grands, des sorties culturelles, des sorties « familles » à tarif accessibles (visites, cinéma, voyages à thème) ; il organise également un accompagnement à la scolarité pour les collégiens, un réseau baby-sitting, des temps parents-enfants...

Le centre social ULAMIR a bénéficié en 2025 d'une subvention de 65 050 € de la Communauté de communes.

En 2025, le centre social a totalement intégré ces nouveaux locaux apportant une nouvelle dynamique pour le centre social qui en voit déjà les effets avec une fréquentation plus forte des habitants. La Communauté de communes verse un loyer de 2 000 € par mois à la commune de Crozon pour l'usage de ce nouveau local.



CHIFFRES 2025 :

634 familles adhérentes (1 769 personnes)

452 bénévoles

14 685 heures de bénévolats

UN ESPACE DE VIE SOCIAL CÔTÉ AULNE MARITIME.

La fin de l'année 2025 a été marquée par le lancement d'un espace de vie social côté Aulne. Le centre social ULAMIR a été missionné pour porter le poste en charge de mener l'année de préfiguration. Objectifs : l'écriture du projet social et la définition des modalités de gestion de l'EVS.

LE CLIC

Les CLICS (centres locaux d'information et de coordination gérontologique) sont des lieux d'information sur les droits des personnes âgées, qui ont vocation à accompagner et faciliter le parcours de vie des personnes, entre le domicile et l'établissement. Les communes à travers la communauté de communes soutiennent financièrement le dispositif, porté par le Centre Hospitalier de Crozon.

En 2025, la communauté de communes, en partenariat avec le centre hospitalier, a conduit un travail visant à identifier les besoins de fonctionnement du CLIC afin d'assurer un service de qualité dans un contexte de vieillissement de la population.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



La Communauté de communes gère l'aire d'accueil des gens du voyage de « la Cigale » à Crozon depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Du 1^{er} avril jusqu'au 31 août 2025, l'entreprise SG2A l'hacienda a géré l'aire d'accueil

des gens du voyage pour le compte de la communauté de communes.

L'aire d'accueil de la Cigale a une capacité de **20 places** individuelles de caravanes, regroupées en **10 emplacements**.

En 2025, **47 personnes** y ont séjourné.

LE REFUGE SPA

La Communauté de communes a confié la gestion de la fourrière animale à la Société Protectrice des Animaux (SPA), qui accueille les chiens et chats errants, abandonnés ou récupérés sur la voie publique par les services municipaux, la gendarmerie ou les particuliers.

La SPA gère également un refuge qui accueille les animaux non récupérés par leur propriétaire ou abandonnés dans les locaux mis à disposition par la Communauté de communes.

Trois salariées assurent les soins aux animaux, le nettoyage des locaux, les démarches administratives et la comptabilité.

Les animaux proposés à l'adoption à Crozon figurent sur la page Facebook « SpaDeCrozon » et sur le site www.la-spa.fr.

Une convention pour la stérilisation des chats errants a également été signée entre la SPA et la Communauté de communes (participation communautaire en 2025 : 2 500 €).

Chiffres 2025 :

- Nombre d'animaux pris en charge : 68 (compris ceux pris en charge plusieurs fois) dont 45 chats et 23 chiens.
- Devenir des animaux : 19 chiens ont été restitués à leur propriétaire et 3 chiens ont été transférés vers le refuge pour y être adoptés.
5 chats ont été restitués à leur propriétaire, 28 chats ont été transférés vers le refuge pour y être adoptés, 9 chats ont été transférés vers un autre refuge et 4 chats ont été euthanasiés par nécessité médicale.
- Délai moyen de garde : 10 jours.
- Communes de capture : Argol (5 chats et 1 chien), Camaret-sur-mer (1 chat), Crozon (31 chats et 17 chiens), Lanvéoc (6 chats et 2 chiens), Roscanvel (1 chat), Telgruc-sur-mer (1 chat et 3 chiens).

Le montant de la prestation de service assuré par la SPA et financé par la communauté de communes s'élève à **32 000 €** pour 2025.

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, HANDICAP, PARENTALITÉ

Les compétences citées ci-dessus sont communales. La Communauté de communes assure un rôle de coordination des actions et services destinés aux enfants et aux jeunes du territoire dans le cadre de la convention territoriale globale signée, en 2021, par les dix communes du territoire, la Communauté de communes, la CAF du Finistère et le département du Finistère. L'année 2025 a été marquée par l'évaluation de cette première convention et par l'élaboration du nouveau plan d'action 2026-2029, dans une logique de meilleure lisibilité, d'équité d'accès aux services et de renforcement de la coopération intercommunale.

Cette coopération permet de consolider les financements et l'accompagnement des structures et services du territoire (Crèches,

Micro-crèche, RPE*, ALSH*, Formations BAFA*, ludothèque et postes de coordination), tout en préparant les évolutions à venir, notamment autour de la petite enfance (SPPE), de l'harmonisation des ALSH, de la parentalité et de l'accès aux droits des jeunes.

Le chargé de coopération thématique participe au pilotage, au suivi des actions et à l'animation des réseaux autour des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et handicap, en lien étroit avec les communes, les partenaires associatifs, la CAF, le Département et les autres acteurs du territoire.

**Relais petite enfance – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*

LA COOPÉRATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ ET HANDICAP

• À pour objet :

- › d'identifier les besoins prioritaires des communes et de la Communauté de communes ;
- › de définir des champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoins ;
- › de pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- › de développer les actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

• Dans le but :

- › de penser l'action sociale de façon concertée sur le territoire ;
- › de faciliter le parcours des enfants, des jeunes et des familles ;

- › de garantir un accès aux services pour tous et faciliter l'accompagnement des publics vulnérables ;
- › et soutenir les solidarités, animer la vie sociale et favoriser l'attractivité du territoire.

Actions 2025

Elles se traduisent par :

- l'animation d'actions locales ;
- l'animation d'un réseau intercommunal ;
- la participation à des réseaux départementaux et régionaux ;
- la veille sociale ;
- la création et le soutien d'actions locales ;
- et l'élaboration de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029

Le handicap

- Co-organisation d'une journée sport et handicap (15 associations)
- Soutien financier au RASED¹ et aux classes Ulis²



- Animation d'un réseau handicap à l'échelle intercommunale

La parentalité

- Participation au réseau parentalité animé par le centre social ULAMIR
- Mise en place d'une étude qualitative et quantitative sur les modes de garde

Petite enfance

- Participation au réseau petite enfance et mise en place d'animation



- Animation du réseau
- Commission d'attribution des places en crèche
- Participation au Comité de pilotage de la micro crèche de Telgruc-sur-Mer

Jeunesse

- Animation du réseau
- Suivi et attribution des financements BAFA/BAFD³ (9 jeunes)



- Coordination et organisation des séjours jeunes (87 jeunes)
- Promotion des dispositifs Caf « On s'lance »
- Mise en place d'une formation santé mentale des jeunes
- Soutien financier à la campagne de prévention « vie sexuelle et affective » organisé par le centre social ULAMIR

Enfance

- Animation du réseau
- Soutien financier aux actions partagées des ALSH⁴
- Suivi de la convention de l'école de musique et de danse Kaniri Ar Mor

1 : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté

2 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

3 : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur/ Directeur

4 : Accueil de loisirs sans hébergement

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

La Communauté de communes assure l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) de la Presqu'île de Crozon, lieu d'échange

et d'information au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

CHIFFRES 2025

- **758** contacts (mails, téléphones, rendez-vous) dont **68** rendez-vous physiques. Les parents représentent 80 % de ces rendez-vous, les assistantes maternelles privilégiant les mails, le téléphone ou les questions lors des ateliers et/ou réunions.
- **53** ateliers en itinérance
- **256** assistantes maternelles

Animations et événements 2025

Réunions/ateliers pour les assistantes maternelles/parents :

- Mise en place de l'analyse de pratiques pour les assistantes maternelles
- Intervenants mensuels (musique et lecture)

- Réunion Ircem (protection sociale)
- Animation à l'EHPAD de Camaret-sur-mer (1 fois par trimestre)
- Spectacle de fin d'année (mutualisé avec les structures petite enfance de l'ouest de la communauté de communes)

Semaines de la Petite Enfance 2025

- 2 spectacles : **134** participants (parents, enfants et professionnels)
- 22 ateliers : **350** participants



Partenariat RPE/EHPAD de Camaret-sur-mer (1 fois par trimestre).



Visite de la ferme de Keralait à Crozon.

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

La Communauté de communes finance plusieurs activités scolaires : nautisme (voile, kayak...), découverte du milieu marin, piscine, éveil à la musique et à la danse.

L'objectif est que tous les élèves du territoire, quel que soit leur milieu social, puissent bénéficier d'activités sportives et culturelles au sein de l'école, faire de nouvelles découvertes et expériences, développer de nouvelles compétences...

Ces activités sont proposées à toutes les écoles, puis organisées en fonction des projets pédagogiques des enseignants.

BILAN 2025

Grâce aux structures nautiques de la Presqu'île de Crozon, **583** élèves de CE2, CM1 et CM2 issus de **17** écoles ont appris les rudiments de la navigation au cours de **12** demi-journées d'activités nautiques, et **498** élèves venant de **15** écoles ont découvert la faune et la flore du milieu marin.

La piscine scolaire a été l'activité la plus pratiquée : **891** enfants venant de **18** écoles ont bénéficié de **12** séances à la piscine Nautil'Ys de Morgat (ou à la piscine de Châteaulin pour les écoles primaires de Pont-de-Buis lès Quimerc'h).

Pour 2025, l'éveil à la musique et à la danse assuré par l'école de musique et de danse Kaniri Ar Mor au sein des établissements scolaires a concerné au total 927 élèves pour 10 écoles du territoire.

Coût de ces activités pris en charge par la Communauté de communes :

- **110 000 €** pour la piscine + **69 954,56 €** pour le transport
- **140 839,66 €** pour les activités nautiques et la découverte du milieu marin + **37 000,12 €** pour le transport



Sortie voile scolaire à Lanvéoc.

LA PISCINE NAUTIL'YS

La piscine Nautil'Ys, située à Morgat, possède un bassin ludique (banquettes massantes, jeux d'eau, toboggan de 45 m de long) et deux couloirs de nage de 25 m, ainsi qu'un espace balnéo avec sauna, hammam et jacuzzi.

Elle propose toute l'année des cours de natation et des activités adaptés à tous les âges et à tous les niveaux.

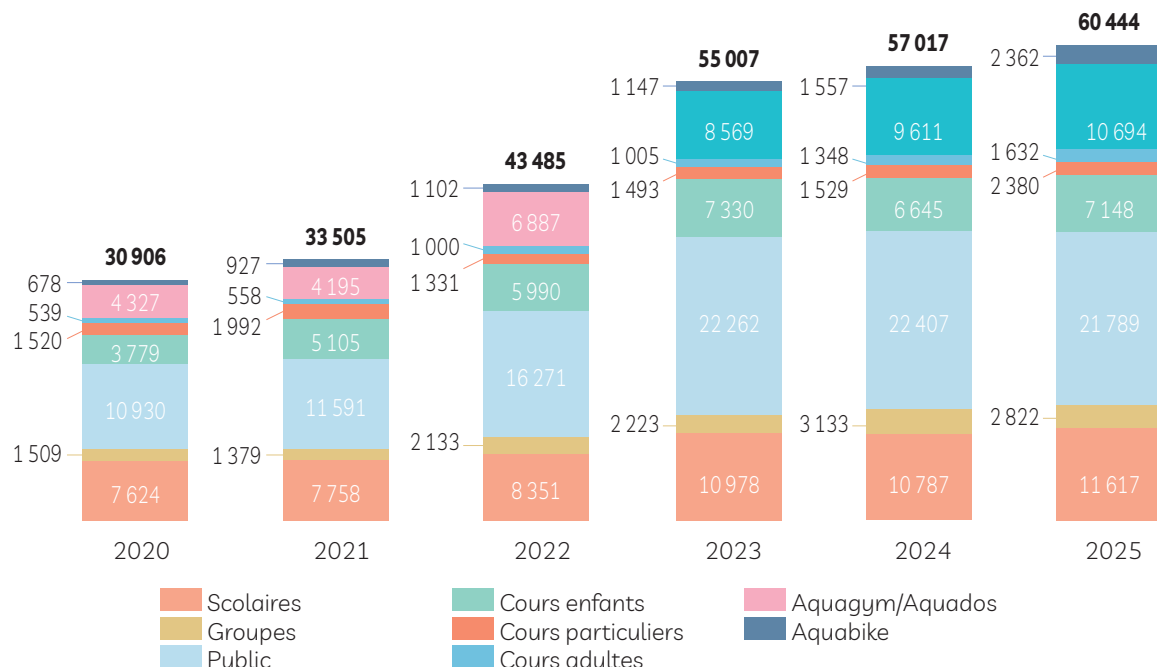
Elle est gérée et animée par un responsable / Maître-Nageur Sauveteur,

4 Maîtres-Nageurs Sauveteurs dont 1 polyvalent avec l'accueil et 2 hôtesse d'accueil.

Actions 2025

- Étude de rénovation du bâtiment et de nouvelles activités ;
- Recrutement d'un agent supplémentaire Maître-nageur Sauveteur / Hôte ;
- Création de partenariat : UDPS 29 pour le BNSSA, Presqu'île natation, Kinésithérapeutes, Kastellin plongée.

FRÉQUENTATION DE LA PISCINE PAR TYPE D'ACTIVITÉ



LA SALLE DE SPECTACLES L'AMÉTHYSTE

L'Améthyste, salle de spectacles de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, a poursuivi en 2024-2025 sa quatrième saison de programmation et a engagé, dès septembre 2025, la cinquième. Équipement culturel de référence sur le territoire, L'Améthyste contribue pleinement à la démocratisation de l'accès aux arts vivants et musicaux, en proposant une offre artistique diversifiée et ouverte à tous les publics. Elle constitue par ailleurs un outil structurant au service des artistes et acteurs culturels locaux, favorisant la création, la diffusion et le dynamisme culturel du territoire.

Actions 2025

En lien avec les partenaires locaux et les services de la Communauté de communes, de nombreux événements proposés ont une portée solidaire, sociale ou environnementale : en 2025, des événements se sont déroulés dans le cadre de la prévention des violences intrafamiliales, de la prévention et de la gestion des déchets, pour le tourisme, l'habitat, la mobilité...

Par ailleurs, des séries de représentations pour la petite enfance ainsi que des représentations scolaires adaptées permettent d'accueillir régulièrement les enfants et adolescents. Des actions de médiation sont également menées en lien. Le mois de juin est de plus réservé à l'accueil et l'accompagnement de projets amateurs et travaux scolaires (écoles de musique, danse et théâtre, collèges et écoles primaires). 8 projets ont été ainsi encadrés en 2025.

L'Améthyste : quand le territoire rayonne en scène

La programmation de l'Améthyste s'élabore dans une démarche attentive aux attentes des habitants et au développement artistique du territoire. Elle accorde une place essentielle aux artistes locaux, départementaux et régionaux, en accompagnant leurs projets de création



et de diffusion. Elle s'attache également à accueillir des artistes de renom et des œuvres du répertoire contemporain dans les domaines du théâtre, de la musique et de la danse.

Cette politique culturelle repose sur des partenariats solides avec les acteurs culturels du Finistère tels que Quai Ouest musiques, Très Tôt Théâtre (Scène conventionnée pour les jeunes publics et pour le territoire en Finistère), ou encore la Hip-Hop New School de Quimper ainsi qu'avec les associations locales implantées de longue date (l'École de Musique et de Danse Kaniri Ar Mor, les Amis de la Musique, Jour de Fête...). Ces collaborations, souvent inscrites dans la durée, évoluent et se renforcent au fil des années. Des coopérations avec d'autres structures de diffusion permettent enfin de mutualiser les ressources et de garantir la cohérence du projet artistique global.

L'équipe de l'Améthyste

Trois équivalents temps plein se répartissent les charges de coordination, régie, administration, communication et billetterie. Les agents sont soutenus par les services ressource de la Communauté de communes.

Un agenda culturel mutualisé pour le territoire

L'agenda culturel du territoire, édité deux fois par an, est un outil mutualisé de communication au service de l'ensemble des acteurs culturels. Il présente la programmation de l'Améthyste et relaie également les animations proposées par les acteurs culturels du territoire (associations, services culturels des communes...), contribuant ainsi au rayonnement coordonné de la vie culturelle sur le territoire.

Le Festival du Bout du Monde

Très ancrée sur le territoire et forte d'une grande famille de bénévoles, cette manifestation culturelle d'intérêt communautaire, dont le rayonnement est national, voire international est soutenue depuis sa création en 2000 par la Communauté de communes (15 300 €). Le soutien se matérialise également par le prêt du fort de Landaoudec et de la salle de spectacles l'Améthyste pour le premier concert organisé hors les murs.

CHIFFRES 2025

- **38 événements programmés et accueillis** dont des séries, portant le nombre de représentations à 54 ;
- **Une dizaine d'arts représentés** : cirque, danse, musique (rock, jazz, classique, monde...), théâtre, conférences... ;
- **Un accueil d'équipe artistique finistérienne en résidence** pour deux semaines (création théâtre) ;
- **9 accueils extérieurs** pour des forums, séminaires, assemblées générales... ;
- **6 984 spectateurs** dont **1 171** jeunes en cadre scolaire ;
- **2 061 followers** sur la page Facebook ; **961** sur Instagram



06

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES



Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de communes apporte une aide aux communes en assurant des prestations dans les domaines suivants :

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

À la suite des dispositions de la Loi ALUR*, qui supprime la faculté pour les communes membres d'un EPCI** comportant plus de 10 000 habitants de bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État, un service instructeur « commun » assure depuis le 1^{er} juillet 2015 l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du droit des sols pour le compte des communes qui lui ont confié cette mission. En 2021, toutes les communes de la Communauté de communes ont travaillé à la mise en place d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'Autorisation d'Urbanisme (art L423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN*** dans son art. 62, obligatoire au 1^{er} janvier 2022).

Chaque maire demeure l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le service instructeur ADS (SIADS) a pour mission :

- D'assister et d'accompagner les communes dans l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du droit des sols.
- D'apporter aux communes une expertise et une sécurité juridique.

Il est composé de deux agents : un responsable et une instructrice.

Les modalités de travail en commun entre les maires, autorités compétentes, et le SIADS sont définies par des conventions de mise à disposition. Le SIADS agit sous l'autorité du maire et en concertation avec lui. Il a un devoir de conseil technique et juridique afin de proposer au maire la décision la plus adaptée, conforme aux dispositions d'urbanisme applicables ; il ne peut participer à l'établissement d'un acte illégal sans porter atteinte à ses responsabilités propres.

* Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

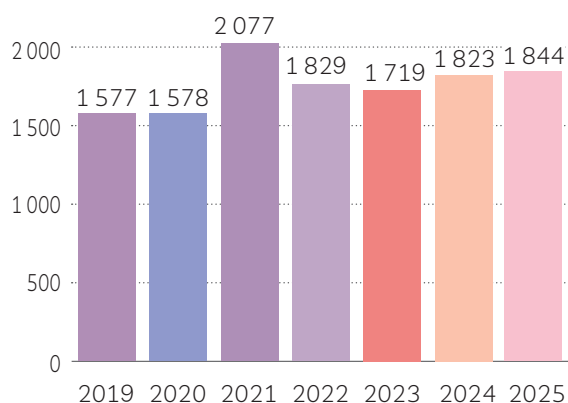
** Établissement Public de Coopération Intercommunale.

*** Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Budget

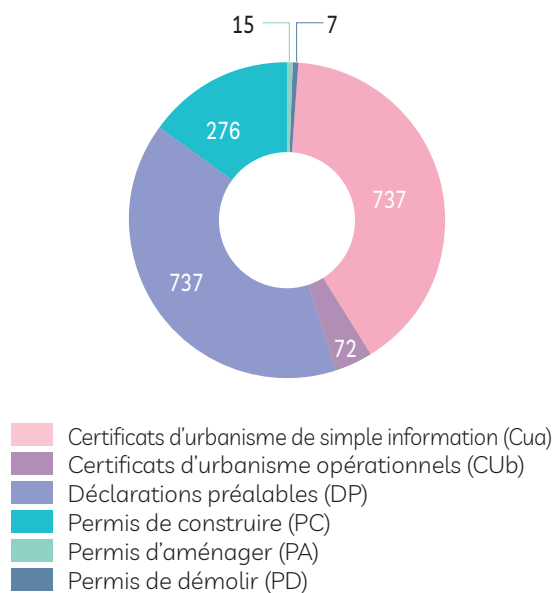
Le SIADS représente en 2025 un budget de 118 524 € pris en charge par moitié par la Communauté de communes et par moitié par les communes au *prorata* de leur population.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS POUR LES 10 COMMUNES*



*ces chiffres ne prennent pas en compte les dossiers instruits par les communes de Crozon (Cua et certaines DP simples sans consultation) et Camaret-sur-mer (DP simples).

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIERS EN 2025



VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Une « cellule Travaux VRD » (voirie et réseaux divers) a été créée au sein des services communautaires en juin 2014, afin de compenser la disparition de l'aide technique de l'État aux communes (ATESAT).

Les communes peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement technique et juridique pour la conception et la réalisation

de projets d'aménagement, voirie, réseaux divers.

Missions d'accompagnement 2025

- Marché de voirie à bons de commande
› **Roscanvel** : 1 chantier réalisé

La mission a été relancée fin 2025 avec l'embauche d'un nouveau chef de projet.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Depuis 2012, la Communauté de communes aide les communes qui le souhaitent à appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans leurs services. En juin 2021, l'adhésion des 3 communes restantes du territoire portent à 10 le nombre de communes adhérentes.

La coordonnatrice Hygiène et sécurité travaille en lien avec les assistants de prévention des communes. Elle assure la mise à jour annuelle du document unique évaluant les risques pour la santé et la sécurité des agents, aide à mettre en place les actions de prévention et à réaliser les nombreux contrôles réglementaires (extincteurs, installations électriques, harnais, etc.), propose et met en place des formations en lien avec la santé et sécurité au travail.

Elle intervient également sur des thèmes particuliers sur demande. Grand sujet de l'année 2025 : la mise à jour et/ou la création du plan communal de sauvegarde (PCS) des communes.

L'animation du réseau passe par l'organisation de réunions : commissions de mutualisation composée d'élus et réunions de groupes de travail « assistants de prévention », 4 réunions COTEC (Comité Technique) avec le Directeur général des services ou élus des communes pour mise en place du PCS.

Formations réalisées en 2025

Des formations mutualisées ont été organisées en 2025, en collaboration notamment avec le centre départemental de gestion du Finistère, des organismes

extérieurs et des sensibilisations apportées par les connaissances de la coordinatrice.

9 communes ont été représentées au moins une fois lors des formations présentées pour un total de 75 agents des communes du territoire et 55 agents de la CCPCAM en 2025.

Les formations réalisées en 2025 portent sur la manipulation des extincteurs, les formations Sauveteur secouriste au travail (SST), Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), risques électriques, les autorisations de conduite (nacelles, chariots élévateurs)...

79 agents formés en 2025 sur les formations Extincteurs, 1^{er} secours enfant, AIPR, SST Initial et recyclage, Autorisation de conduite.

9 communes ont bénéficié de ces formations.

Les actions mutualisées en 2025

- Achat mutualisé de traitements préventifs contre la grippe hivernale (137 agents concernés sur 8 communes) ;
- Aide à la rédaction de documents obligatoires (plan de prévention, protocole de sécurité) ;
- Assistance/conseils aux communes et aux assistants de prévention : Ergonomie des postes de travail (administratif Lanvéoc) ;

- Aide à la rédaction du plan communal de sauvegarde (10 communes participantes) ;
- Contrôle mutualisé des harnais de sécurité ;
- Animation et gestion du CST* commun (7 réunions en 2025). Les communes d'Argol, Roscanvel et Telgruc-sur-mer adhèrent à cette instance.

* Comité social territorial

SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

La chargée SIG a élaboré sur demande des communes des cartes thématiques, telles que :

- › Carte pour la mise en place du recensement,
- › Plans de ville,
- › Carte des classes administratives des voies,
- › Cartes interactives pour les sites Internet des communes,
- › Assistance aux communes pour la dénomination des voies et l'adressage.

Elle assiste également les communes pour la remontée des informations relatives à la dénomination des voies et le numérotage de celles-ci et pour la mise à jour de bases de données. À ce jour, l'intégralité des communes a terminé leur parcours d'adressage en publiant leur Base Adresse Locale.

Enfin, elle met en place des formations utilisateur pour la plateforme Géo Pays de Brest.

07

LES PARTENARIATS



Application du droit des sols (ADS)

- › ABF (Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine)
- › ARS Bretagne
- › ATD Pays de Brest
- › CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites)
- › CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)
- › Chambre d'agriculture
- › Commandant de l'Île Longue (Pyrotechniques de l'Île Longue et Guenvénéz)
- › DDTM 29
- › DRAC Bretagne
- › ENEDIS Bretagne
- › ESID de Brest
- › GeoPaysdeBrest (SIG)
- › Préfet du Finistère
- › SDIS 29

Déchets

- › ADEME
- › CITEO
- › DREAL
- › Les éco-organismes des déchèteries (Éco TLC, Éco DDS, Éco Maison...)
- › ESATCO
- › SIDEPAQ (Syndicat d'Incinération des Déchets du Pays de Quimper)
- › SOTRAVAL (Société de Traitement et de Valorisation des déchets)
- › SYMEED (Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets dans le Finistère)

Démarche Qualité / Sécurité / Social / Énergie / Environnement

- › École Navale de Lanvéoc-Poulmic
- › ENSIBS (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud)
- › IUT Lorient
- › Sciences Politiques Rennes
- › Université de Bretagne Sud

Eau potable / Assainissement

- › Agence de l'eau
- › ARS
- › Département du Finistère
- › Entreprises de travaux (SPAC / Marc SA / TPC Ouest, ATEC)
- › Géomètres
- › Maître d'œuvre (DCI / Bourgois / SCE)
- › Police de l'eau
- › Syndicat mixte de l'Aulne
- › SPL Eau du Ponant
- › TPAe

Économie

- › CA 29 (Chambre d'Agriculture du Finistère)
- › Chambre de Commerce et d'Industrie
- › Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- › Initiative Pays de Brest
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Région Bretagne
- › Territoire d'Industrie
- › Technopôle Brest Iroise

Emploi / Solidarités

- › ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
- › Armée de terre
- › Base Aéronautique Navale
- › CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)
- › CAP Emploi
- › CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)
- › Les CCAS du territoire
- › CDAS (Centre Départemental d'Action Social)
- › Centre social ULAMIR
- › CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille)
- › CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Centre hospitalier
- › CLLE (Commissions Locales de Lutte contre l'Exclusion)
- › CLPS
- › Conciliateur de justice
- › CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- › CPTS du Bout du monde
- › CPTS Menez Are
- › DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques)
- › Défenseuse des droits
- › Don Bosco Mobilité
- › FEPEM (Fédération des Particuliers-Employeurs)
- › France Travail
- › GRETA
- › Mission Locale du Pays de Brest
- › MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Point Justice
- › Relais Travail
- › SPA (Société Protectrice des Animaux)

Énergie

- › ADEME
- › Cohérence énergie
- › Enedis
- › Ener'gence
- › IEL (Initiatives & Énergies Locales)
- › ONF (Office National des Forêts)
- › SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère)
- › Solvéo
- › SOTRAVAL

Enfance / Jeunesse

- › CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)
- › Centre social ULAMIR
- › Les centres nautiques
- › Collège Alain
- › Collège Collobert
- › Collège Jeanne d'Arc
- › Conseil départemental du Finistère (PMI, CDAS, réseau jeunesse)
- › CLS du pays de Brest
- › CPTS du Bout du monde
- › Centre régional d'information jeunesse de Bretagne
- › École Intercommunale de Musique et Danse Kaniri ar mor
- › Éducation Nationale
- › EHPAD de Camaret-sur-mer

- › Lycée Professionnel des métiers de l'automobile
- › Maison familiale Rurale
- › MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- › PRH 29 (Pôle Ressource Handicap 29)
- › Réseau départemental des RPE
- › Ressources locales
- › Services des Armées
- › La soupape
- › Structures d'accueil collectif Petite enfance, Enfance et Jeunesse (municipales et associatives)
- › Très Tôt Théâtre (Scène conventionnée jeune public et territoire)

Espaces Naturels

- › ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne)
- › Arborepom
- › Associations d'études et de protection de la nature : Bretagne Vivante, Ligue de Protection des Oiseaux, Société géologique et minéralogique de Bretagne, Groupement Mammalogique Breton...
- › Associations de patrimoines et d'histoire : Etre daou Vor, AVPR, 1846
- › CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest)
- › CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres)
- › Le Club VTT Presqu'île de Crozon
- › CNRS (Centre national de la recherche scientifique)
- › Commissions des cultures marines du Finistère nord et du Finistère sud
- › Commission mer et littoral du Pays de Brest
- › DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère)
- › Département du Finistère
- › DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne)
- › FDC29 (Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère et sociétés communales de chasse)
- › FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)
- › Hôtel de Police de Quimper
- › IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer)
- › Maison des Minéraux
- › Les Marcheurs du Dimanche
- › OEB (Observatoire de l'Environnement en Bretagne)
- › OFB (Office Français de la Biodiversité) qui regroupe l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), l'ABB (Agence Bretonne de la Biodiversité), l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), et le RGENB (Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons)
- › ONF (Office National des Forêts)
- › PNMI (Parc Naturel Marin d'Iroise)
- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › Région Bretagne
- › Réseau des Grands Sites de France
- › RNF (Réserves Naturelles de France)
- › SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

- › Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- › Tribunal Judiciaire de Quimper
- › UBO (Université de Bretagne Occidentale)
- › Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

Gestion intégrée de l'eau

- › EPAB (Établissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez)
- › EPAGA (Établissement Public Territorial de Bassin de l'Aulne)

Habitat / Urbanisme

- › ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne)
- › Anah (Agence nationale de l'habitat)
- › ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- › Bailleurs sociaux : Finistère Habitat, BMH (Brest Métropole Habitat), Espacil Construction, Aiguillon Construction et Armorique Habitat
- › CA 29 (Chambre d'Agriculture du Finistère)
- › La Carsat - Démarche ECLAT (Engagement commun pour le logement et l'autonomie sur les territoires)
- › CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- › CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- › CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère)
- › CCO (Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère)
- › Citémétrie (Opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la CCPCAM)
- › DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- › Département du Finistère
- › Ener'gence (Opérateur en charge du dispositif Tinergie)
- › EPAB (Établissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez)
- › EPAGA (Établissement Public Territorial de Bassin de l'Aulne)
- › EPFB (Établissement Public Foncier de Bretagne)
- › L'État
- › MRAe (Mission Régionale de l'Autorité environnementale)
- › PNMI (Parc Naturel Marin d'Iroise)
- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Région Bretagne - Dispositif SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique)
- › SOLIHA (Solidaires pour l'habitat)
- › SRC (Section Régionale de la Conchyliculture - Bretagne Nord et Bretagne Sud)

Mobilités

- › Le Club VTT Presqu'île de Crozon
- › Département du Finistère
- › Don Bosco
- › Les Marcheurs du Dimanche
- › Pôle métropolitain du pays de Brest
- › Région Bretagne / CAT Transdev
- › Association Vélo Sport Presqu'île de Crozon

Petite Ville de demain

- › ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- › ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires
- › Banque des territoires
- › Région Bretagne
- › Département du Finistère
- › EPF : Etablissement Public Foncier
- › CAUE Finistère : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
- › PNRA : Parc Régional d'Armorique

Piscine

- › ANNPC (Association des Nageurs et Nageuses de la Presqu'île de Crozon)
- › APF France handicap
- › Centre Nautique CNCM
- › Club de plongée de Crozon-Morgat
- › Pompiers de la Presqu'île de Crozon (Le Faou, Crozon, Camaret-sur-mer)
- › Sages-femmes
- › Surf Crozon

Projet Alimentaire de Territoire

- › Aux Goûts du Jour
- › CCAS de la ville de Crozon
- › Centre social ULAMIR
- › Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- › Citoyens du Climat
- › CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère)
- › Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
- › PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- › La Soupape

Ressources Humaines

- › CDG 29 (Centre de Gestion du Finistère)
- › CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- › HUMANIS (Prévoyance et mutuelle agents sous statut de droit privé)
- › MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)
- › RELYENS (Prévoyance agents sous statut de droit public)

Salle de spectacles l'Améthyste

- › Les Amis de la musique
- › L'Arthémuse Centre culturel de Briec
- › Centre social ULAMIR
- › Collège Alain
- › CSE Leclerc, CSE Ariane Group, EHPAD de Crozon, EHPAD de Camaret
- › Culture Lab 29
- › Département du Finistère
- › École Intercommunale de Musique et Danse Kaniri ar mor
- › L'Espace culturel Leclerc Crozon pour la billetterie
- › La Hip-Hop New School de Quimper
- › Jour de Fête
- › l'Office de Tourisme pour la billetterie
- › Quai Ouest musiques
- › Le Théâtre de Cornouailles dans le cadre du Festival
- › Circonova
- › Très Tôt Théâtre (Scène conventionnée jeune public et territoire)

SIG

- › GeoPaysdeBrest

Tourisme / Randonnée

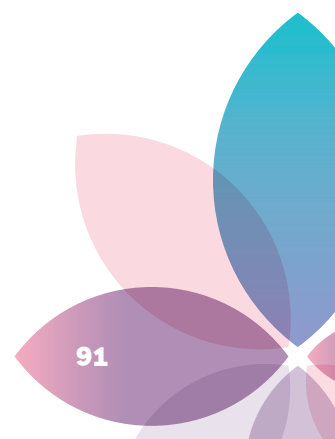
- › ADN tourisme
- › ATOUT France
- › Base Aéronautique Navale
- › Brest Terres Océanes
- › Le Club VTT Presqu'île de Crozon
- › CRT Bretagne (Comité Régional du Tourisme)
- › Fédérations d'Offices de Tourisme
- › FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme)
- › FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)
- › GIP (Musée de territoire finistérien)
- › Label Petites Cités de Caractère
- › Musée vivant des vieux métiers
- › Parc Naturel Régional d'Armorique
- › Région Bretagne
- › Réseau Vauban Unesco
- › Sensation Bretagne
- › Tout Commence en Finistère
- › Vélo Sport Presqu'île de Crozon
- › VVF (Villages Vacances Familles)

Travaux / Accessibilité / Assistance aux communes

- › ABF (Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine)
- › CDG 29
- › Commission de suivi de site pyrotechnie de Guenvenez
- › Commission de suivi de site Nobelsport et Livbag
- › SDIS

Très haut débit

- › Megalis Bretagne
- › Pôle métropolitain du pays de Brest





Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Communauté de communes

Z.A. de Kerdanvez

29160 Crozon

contact@comcom-crozon.bzh

www.comcom-crozon.bzh
